

CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRRTE)

**pour le territoire de la
Communauté de Communes
de la Région de Blain
2020-2026**

SOMMAIRE

<u>Préambule.....</u>	<u>4</u>
<u>Article 1er - Objet du contrat.....</u>	<u>5</u>
<u>Article 2 - Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain</u>	<u>5</u>
<u>2.1 Le diagnostic territorial partagé.....</u>	<u>5</u>
<u>2.2 La contractualisation existante.....</u>	<u>6</u>
<u>2.3 Les orientations stratégiques.....</u>	<u>6</u>
<u>Article 3 - Mise en œuvre des actions / plan d'actions.....</u>	<u>7</u>
<u>Article 4 - Modalités d'accompagnement en ingénierie.....</u>	<u>8</u>
<u>Article 5 - Engagements des partenaires.....</u>	<u>8</u>
<u>5.1 Dispositions générales concernant les financements.....</u>	<u>8</u>
<u>5.2 Le territoire signataire.....</u>	<u>9</u>
<u>5.3 Les engagements de l'État : accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence.....</u>	<u>9</u>
<u>5.3.1- L'accompagnement des porteurs de projets.....</u>	<u>9</u>
<u>5.3.2- L'accompagnement technique et financier.....</u>	<u>10</u>
<u>5.3.3- L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'État.....</u>	<u>10</u>
<u>5.4 Engagements de la Région.....</u>	<u>11</u>
<u>5.5 Engagements du Département.....</u>	<u>11</u>
<u>5.6 Engagements des opérateurs publics.....</u>	<u>12</u>
<u>5.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....</u>	<u>13</u>
<u>5.8 Éléments financiers du CRRTE.....</u>	<u>13</u>
<u>Article 6 - Gouvernance du CRRTE.....</u>	<u>13</u>
<u>6.1 Le comité de pilotage.....</u>	<u>14</u>
<u>6.2 Le comité technique.....</u>	<u>14</u>
<u>6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....</u>	<u>14</u>
<u>Article 7 - Suivi et évaluation du CRRTE.....</u>	<u>15</u>
<u>Article 8 – Communication.....</u>	<u>15</u>
<u>Article 9 - Résultats attendus du CRRTE.....</u>	<u>15</u>
<u>Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRRTE.....</u>	<u>16</u>
<u>Article 11 - Evolution et mise à jour du CRRTE.....</u>	<u>16</u>
<u>Article 12 - Résiliation du CRRTE.....</u>	<u>16</u>
<u>Article 13 - Traitement des litiges.....</u>	<u>16</u>

CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRRTE)

ENTRE

- **La communauté de communes de la Région de Blain,**
Représentée par Mme Rita SCHLADT, Présidente à l'effet des présentes suivant la délibération n°2021-11-17 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par Pierre CHAULEUR, Sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, par délégation de M. le préfet de Loire-Atlantique
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique,**
Représenté par M. Michel MENARD, Président
Ci-après désigné par « le Conseil départemental »,
d'autre part,
- **Le Conseil régional des Pays de la Loire,**
Représenté par Mme Christelle MORANÇAIS, Présidente
Ci-après désigné par « le Conseil régional »,
d'autre part,
- **La Banque des territoires,**
Représentée par M. Philippe JUSSERAND, Directeur régional Pays de Loire de la Caisse des dépôts
Ci-après désigné par « la banque des territoires »,
d'autre part,

En présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de communes de la Région de Blain :

- M. Jean-Michel BUF, maire de la commune de Blain
- M. Emmanuel VAN BRACKEL, maire de la commune de Bouvron
- Mme Tiphaine ARBRUN, maire de la commune de La Chevallerais
- M. Nicolas OUDARET, maire de la commune de Le Gâvre

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « *car c'est elle qui détient une large part des leviers du sursaut collectif* ». En effet, cette pandémie a entraîné un fort ralentissement de l'activité économique.

Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de pouvoir soutenir l'ensemble des Français et le tissu économique de notre pays. Il a été complété en septembre, par un plan France Relance de 100 milliards d'euros dont l'objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan, quatre fois supérieur à celui mis en place après la crise de 2008, mise sur une territorialisation accrue afin d'optimiser la consommation des crédits.

Sans attendre la signature du contrat, l'État a déployé un programme de relance 2020-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et selon trois axes prioritaires (transition écologique, cohésion sociale et territoriale, compétitivité). Cet engagement pour la relance décrit pour le territoire est annexé au présent contrat.

De plus, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE).

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) constituent ainsi une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales. Ce nouveau contrat est fondamentalement un outil de simplification des politiques publiques.

Le CRRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

Article 1er - Objet du contrat

Ainsi que le protocole d'intention de signer le CRRTE le prévoit, le CRRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et le territoire.

Le CRRTE est en effet un contrat cadre qui formalisera un partenariat de court, moyen et long terme entre l'État et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), et qui a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État, les collectivités membres et l'intercommunalité.

L'objet du CRRTE est de définir ce cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des signataires.

Comme le contrat Etat-Région, dont il déclinera les orientations sur ce territoire, le CRRTE proposera un cadre permanent de référence pour les élus du territoire intercommunal, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale...), ainsi que le Conseil régional et le Conseil départemental.

Il identifiera les projets et actions pertinentes en matière de développement durable et de biodiversité, d'éducation, de sport, de santé, d'accompagnement des publics les plus vulnérables, de culture, de revitalisation urbaine et de politique de la ville, de mobilités, de développement économique et de formation, de cohésion et d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement et d'économie numériques et de réseaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des projets et actions opérationnels pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 - Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain

2.1 Le diagnostic territorial partagé

Définir la stratégie et les priorités d'action sur ce territoire demande au préalable la réalisation d'un diagnostic territorial, réalisé au moment de la signature du CRRTE, permettant d'identifier les enjeux partagés entre l'État et les collectivités du territoire intercommunal.

De ce diagnostic, les orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRRTE ont été identifiées. Les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, PADD, PCAET, SDAASAP, ...) existants, ainsi que l'opération de revitalisation des territoires passée avec la communauté de communes de la Région de Blain.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit

également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le diagnostic partagé du territoire figure en annexe 1 du CRRTE.

2.2 La contractualisation existante

Le CRRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire et regroupe les démarches contractuelles, de planifications et de schémas existants.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

L'ensemble des contrats et démarches contractuelles sur ce territoire est répertorié dans l'annexe 2 du CRRTE, qui sera actualisée après validation par le comité de pilotage du CRRTE.

2.3 Les orientations stratégiques

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, une ambition pour le territoire, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Trois « piliers stratégiques » :

Identité rurale et transition environnementale

- Enjeu n°1 : Préserver le cadre de vie et l'environnement rural de chaque commune
- Enjeu n°2 : Réussir la transition environnementale
- Enjeu n°3 : Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement

Économie du territoire

- Enjeu n°1 : Développer et renforcer les activités économiques sur le territoire en cohérence avec les valeurs défendues sur le territoire
- Enjeu n°2 : Soutenir l'emploi local pour renforcer la qualité de vie et le dynamisme local
- Enjeu n°3 : Redynamiser les centres-bourgs

Cohésion du territoire

- Enjeu n°1 : Réduire les inégalités et porter la solidarité comme véritable enjeu de territoire
- Enjeu n°2 : Valoriser le patrimoine historique et la culture par des initiatives collectives et créatives pour satisfaire la diversité des publics
- Enjeu n°3 : Promouvoir un vivre ensemble intergénérationnel respectueux des besoins de chacun

Les orientations sont détaillées en annexe 5 du présent contrat. Chaque orientation stratégique fera l'objet d'une fiche descriptive, jointe en annexe, afin de préciser les objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent également la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage du CRRTE, sans nécessité d'avenant.

Article 3 - Mise en œuvre des actions / plan d'actions

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en projets et actions à conduire, qui seront concrétisés sous forme d'opérations, le cas échéant cofinancées par l'État et/ou les signataires du présent CRRTE au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRRTE avec deux participations financières.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les projets, actions du CRRTE sont décrites dans des fiches annexées au présent contrat. (annexe 6)

3.1 Validation des actions

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par l'instance de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Chaque année, sera également ajoutée au contrat, une annexe financière (annexe 3) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions validées et conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

3.2 Modalités d'intégration des nouveaux projets et actions au CRRTE

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat et les projets à venir pourront intégrer le contrat postérieurement à sa signature.

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 6.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Article 4 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des territoires, les chambres consulaires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

En tant que de besoin, le préfet, délégué territorial de l'ANCT en Loire-Atlantique, pourra solliciter le comité local de cohésion territoriale afin de mobiliser les acteurs de l'ingénierie locale et les partenaires, afin d'apporter tout élément d'éclairage sur les modalités d'accompagnement possibles.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Certains engagements sont annexés au présent contrat (annexe 4).

5.2 Le territoire signataire

En signant ce CRRTE, la communauté de communes de la Région de Blain, assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Cette concertation avec les acteurs du territoire sera particulièrement utile au moment de la définition des orientations et des actions du projet de territoire. Elle a également pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire est chargé d'organiser cette concertation.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 Les engagements de l'État : accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3.1- L'accompagnement des porteurs de projets

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la

mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

5.3.2- L'accompagnement technique et financier

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Il sollicitera les différents partenaires et services afin d'optimiser et de mettre en cohérence les soutiens financiers.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont précisées en annexe.

5.3.3- L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'État

Les politiques publiques prioritaires de l'État concernent la relance dans les territoires, la transition écologique, le développement économique et l'emploi, la sécurité, l'éducation et la jeunesse, la santé, le logement, la culture, les sports, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

S'agissant du territoire de Blain, et des communes de l'EPCI, l'État accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront particulièrement dans les axes :

- Amplifier la mobilisation sur l'amélioration de la qualité des eaux en cohérence avec le contrat territorial Eau, protéger durablement leurs ressources par la protection des zones humides et accompagner la collectivité dans l'évolution du traitement des eaux usées.
- Actions concourant à préserver les espaces naturels et la biodiversité, (site Natura 2000 de la forêt du Gâvre)
- Poursuivre la planification intercommunale (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat) dans un développement sobre en foncier pour répondre aux besoins de

développement dynamique du territoire notamment pour la création de logements économes en énergie tout en limitant l'artificialisation des sols (requalification de la friche Richomme)

- Soutenir la transition énergétique par la rénovation des bâtiments publics et des logements dans le cadre de la poursuite des actions identifiées dans le programme « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT)
- Encourager les réflexions sur les mobilités durables (décarbonée, réduction de l'autosolisme) dans le cadre d'une stratégie d'intermodalités comme identifiée dans l'ORT.
- Soutenir et maîtriser le développement des énergies renouvelables sans porter atteinte à l'économie agricole tout en préservant la qualité des paysages (forêt du Gâvre, canal)
- Poursuivre le développement des accès aux services et équipements publics (exemple : infrastructures sportives, implantation de France Service)
- Soutien au renforcement du rôle de polarité des centralités (ORT, Petites villes de demain, Cœur de bourg...)
- conforter l'attractivité économique et les emplois par la relance en déployant notamment le plan « un jeune une solution » sur le territoire avec les acteurs locaux du service public de l'emploi chargé de sa déclinaison
- accompagner les besoins de recrutements des associations et des entreprises, en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'emploi et du logement pour intégrer des populations nouvelles afin de garantir l'installation sur des territoires d'intégration, bassins de vie et d'emploi dynamiques d'un public intra et extra européen, dans le respect des équilibres territoriaux.

L'État pourra ajouter compléter cette liste au cours de l'exécution du contrat, en informant chaque année le COPIL de la liste actualisée.

5.4 Engagements de la Région

Le CRRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

5.5 Engagements du Département

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de

solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 (Dispositif du soutien aux territoires), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnections écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO₂, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

5.6 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision des orientations stratégiques.

La dynamique d'animation du projet de territoire vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.8 Éléments financiers du CRRTE

L'annexe financière (annexe 3) a pour objet de présenter les soutiens financiers accordés par l'État auprès du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Blain dans le cadre du plan de relance venus en complément des dispositifs existants, notamment la DSIL et la DETR.

Deux annexes financières figurent au contrat :

La première récapitule les montants déjà accordés au titre du plan de relance.

La seconde annexe mentionne les actions validées pour lesquels un financement des dispositifs existants du droit commun DETR/DSIL a été accordé.

Article 6 - Gouvernance du CRRTE

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CRRTE au nom de l'État.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance, et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé des membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Blain, des représentants des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Blain. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRRTE, sur le modèle de l'annexe 6. Le comité de pilotage pourra également constituer et signer l'annexe financière fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRRTE

Un tableau de suivi du CRRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE (annexe 7).

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

Article 8 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 - Résultats attendus du CRRTE

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Une présentation annuelle sera effectuée en comité de pilotage.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action annexée au présent contrat.

Les indicateurs de suivi sont ou seront précisés dans les fiches actions chapeaux. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRRTE

Le CRRTE entre en vigueur à la date de sa signature. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRRTE

Compte tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CRRTE, a minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau.

Le corps du CRRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du comité de pilotage. Toutes les modifications seront répertoriées en annexe 8 du présent contrat.

Article 12 - Résiliation du CRRTE

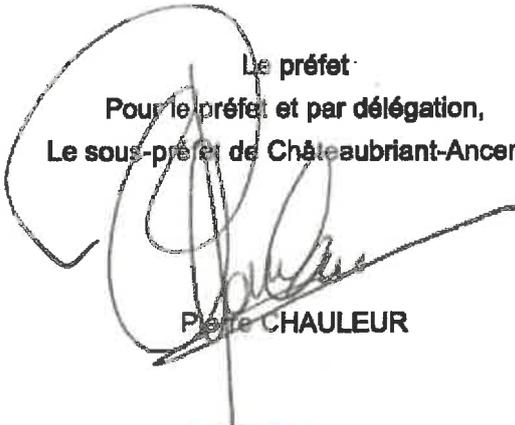
D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE, après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 10 novembre 2021, à Blain

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis



Pierre CHAULEUR

La présidente de la Communauté
de Communes de la Région de Blain



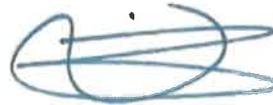
Rita SCHLADT

La présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire



Christelle MORANÇAIS

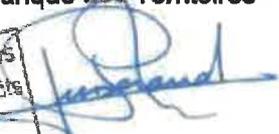
Le président du Conseil départemental
de la Loire-Atlantique



Michel MENARD

Le directeur régional
Pays de Loire de la Caisse des dépôts
Banque des Territoires

Banque des Territoires
Groupe Caisse des Dépôts
Direction régionale
des Pays de la Loire
2, avenue Camot
CS 94118
44041 NANTES CEDEX 01



Philippe JUSSERAND

Annexes

ANNEXE 1	Diagnostic partagé du territoire
ANNEXE 2	Contractualisations existantes avec le territoire
ANNEXE 3	Annexe financière
ANNEXE 4	Engagement des partenaires
ANNEXE 5	Orientations stratégiques
ANNEXE 6	Calendrier prévisionnel de programmation des actions et des projets (suivi de réalisation, fiches)
ANNEXE 7	Évaluation du CRRTE (Indicateurs de suivi, bilan)
ANNEXE 8	Tableau de mise à jour des annexes

Annexe 1 – Diagnostic partagé du territoire

Créée en 2002, la communauté de communes de la Région de Blain a la particularité d'être une petite structure intercommunale. Composée des quatre communes de Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre, c'est le plus petit établissement intercommunal du département. Cette spécificité est un atout, celui d'être plus proche de ses citoyens. Une structure « à taille humaine », qui partage avec les communes des qualités de proximité. Ce sont aussi une contrainte et un défi quotidien que relève la CCRB pour s'organiser et mutualiser des moyens lui permettant de mettre en œuvre, à son échelle, des politiques publiques répondant aux besoins de ses habitants.

Situé en deuxième couronne de la métropole nantaise, à égales distances entre Nantes, Saint-Nazaire, Redon et Châteaubriant, ce territoire évolue dans un contexte de forte attractivité. Accueillant 16 253 habitants en 2017 (chiffre en hausse depuis 2012), **la Communauté de Communes de la Région de Blain est marquée par un dynamisme démographique important avec la Ville de Blain comme pôle d'équilibre** (la commune recense plus de 10 000 habitants). 80% de la croissance démographique sont portés par l'apport migratoire, principal moteur de croissance du territoire. De ce fait, le quotidien des habitants est de plus en plus imbriqué avec celui de la métropole nantaise et de ses territoires voisins. Les flux domicile/travail et l'allongement des distances en sont les principaux témoins : un actif sur deux travaille au sein de la métropole.

Le Pays de Blain c'est aussi et surtout un territoire de campagne qui possède une forte histoire rurale et agricole. D'une superficie totale de 21 420 hectares, il est composé à 94.8% d'espaces naturels et agricoles. En effet, ses paysages bocagers, la forte présence des espaces naturels et le poids important de l'urbanisation dans les hameaux et villages caractérisent fortement la structuration de ce territoire.

Le territoire possède de grands secteurs naturels qui constituent des supports de biodiversité majeurs et participent au rayonnement et à l'image du territoire. Vient s'ajouter à ce patrimoine naturel riche, un patrimoine historique qui fonde l'identité singulière de ce territoire rural (canal de Nantes à Brest, Carrefour romain, château de Blain, ancien chemin de fer...).

Dans cette organisation territoriale, la Ville de Blain constitue le pôle structurant accueillant 70 % des emplois et 60 % de la population de l'intercommunalité. **Il représente par ailleurs un pôle d'emplois ainsi qu'un pôle d'équipements et de services important pour tout le nord du département grâce à la présence de plusieurs équipements de grand rayonnement** (Centre aquatique, Cinéma, Antenne CAF, Antenne Pôle Emploi...). **Cependant, le rayonnement local de Blain a montré ces dernières années des signes d'essoufflement. Son économie est basée pour près de la moitié sur une économie publique à dominante sociale qui est fragilisée depuis plusieurs années par des restructurations.** Parallèlement, son économie fondée sur la sphère productive s'est peu étoffée, notamment faute de disponibilités foncières et immobilières suffisantes pour les entreprises. L'évolution de l'emploi salarié privé depuis 2013 atteste de cette perte d'attractivité économique.

Les dynamiques et flux qui touchent le Pays de Blain ont entraîné des modifications sociologiques de la population. Toutes les catégories socio-professionnelles ont connu des excédents migratoires mais celui des ouvriers et employés est le plus important. **Sa population reste globalement diversifiée mais les familles (notamment celles avec enfants) représentent la part la plus importante. Toutefois, cela n'empêche pas le territoire d'être touché comme toute la France par un phénomène de vieillissement de sa population.** Près d'un quart des habitants a plus de 60 ans et la croissance démographique a été plus marquée sur les tranches d'âges les plus élevées ces dernières années.

L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de l'impact du développement sur l'environnement est un défi mondial et national, et le Pays de Blain souhaite participer à l'effort

collectif. **La transition énergétique et environnementale constitue la véritable clé de lecture qui sera utilisée pour la mise en œuvre des projets et actions de demain. Plusieurs défis seront à relever notamment en matière de :**

- **Consommation électrique** (consommation supérieure à la moyenne du département et de la France dont 31% de celle-ci est issue du secteur résidentiel).
- **Dépendance à la voiture** (86.5% des habitants se rendre au travail en voiture) – La communauté de communes conduit par ailleurs une politique d'encouragement aux mobilités douces (création de voies vertes et boucles vélos, élaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables, location de vélos électriques...).
- **Production de déchets** (L'instauration en 2019 de la redevance incitative a permis d'éliminer ¼ des déchets ménagers néanmoins la production globale se maintient)
- **Énergies renouvelables** (consommation et production - sujet en cours de structuration via l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale).

Pour répondre à ces défis, la CCRB ne pourra s'organiser seule. La pertinence et l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre en matière d'habitat, de mobilités et de transition environnementale passeront inévitablement par des coopérations interterritoriales renforcées. Le dialogue instauré au sein du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire et l'articulation de la démarche de PLUi-H avec le Schéma de Cohérence Territoriale participent à valoriser les échanges entre territoires ruraux et urbains. **La CCRB souhaite continuer à donner un sens aux actions collectives qui pourront être portées à différentes échelles territoriales, en articulant son projet de territoire avec les autres territoires du bassin de vie.**

Annexe 2 – Contractualisations existantes avec le territoire

2.1. Contrats

Réalisés :

- Contrat Territoires-Régions 2017-2020 – Prorogé d'un an pour mettre en œuvre le PLRII // Clôture au 31/12/2021. Dispositif de la prochaine programmation en cours d'élaboration par la région.
- Convention petite Ville de Demain / Opération de Revitalisation du Territoire
- Projet Culturel de Territoire
- Projet Éducatif de Territoire
- AMI cœur de ville/cœur de bourg
- GAL LEADER

En cours :

- Convention Territoriale Globale (petite enfance, enfance, jeunesse)
- Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- A venir : Contrat Départemental Intercommunal

2.2. Dispositif

- AVELO : réalisation du schéma cyclable
- ACTEE-SEQUOIA : rénovation énergétique des bâtiments

Annexe 3 – Annexe financière

Le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

Cette annexe liste les actions engagées pour les années 2020/2021 et a pour objet de présenter les soutiens financiers accordés par l'État auprès du territoire de la région de Blain.

Dans le cadre du plan de relance des aides ont été attribuées en complément des dispositifs existants, les montants attribués pour les 2020 et 2021 pour la communauté de communes et les communes du territoire.

Ces actions engagées pour les années 2020 et 2021, sont déclinées en annexe 3.1. au titre du plan de relance, et en annexes 3.2 et 3.3 au titre des dispositifs de droits communs. Ces engagements financiers ont été notifiés par arrêté préfectoral.

Pour les années suivantes, les actions inscrites au CRRTE pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles celles-ci seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Une annexe financière établie chaque année ne dispensera pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la sous-préfecture via la plateforme démarches-simplifiées, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de l'année concernée s'exercera donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Le comité de pilotage du contrat de ruralité de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

3.1- Dotations PLAN DE RELANCE 2020-2021- pour le territoire de la Région de Blain

ACTION	OPERATEUR	PORTEUR	PROJET	ANNEE	MONTANT
DSIL Relance 2020	SPCA	GAVRE (LE)	Travaux de liaisons douces en entrée de ville	2020	103 300,00 €
DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	SPCA	BOUVRON	Installation de panneaux photovoltaïques	2021	24 800,00 €
Vacances apprenantes	DDCS	Le Gâvre	ALSH	2020	2 000,00 €
Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation	ADEME	AIRE Association intercommunale pour le retour à l'emploi (SIAE)	Investissement dans le réemploi et le recyclage	2020	18 792,00 €
Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation	ADEME	Pôle consomm'acteur SMCA	Aménagement d'une ressourcerie avec matériaux issus du réemploi total 947 317€	2021	359 933,00 €
Développement des entreprises sociales inclusives	DREETS	ATRE Association des Travailleurs à la Recherche d'un Emploi	développement de nouveaux marchés	2021	40 000,00 €
Développement des entreprises sociales inclusives	DREETS	AIRE - Association intercommunale pour le retour à l'emploi (SIAE)	Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes : digitalisation investissement numérique	2021	15 000,00 €
Guichet industrie du futur – RELANCE	ASP Bpifrance/ France num	3 entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	2020	49 993,00 €
Plan de soutien à l'export	Ministère de l'économie Team France Export	1 entreprise	prestations d'appui à l'export par les membres de la Team France Export ou des opérateurs agréés		2 000,00 €
SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	EN -rectorat	COMMUNE LA CHEVALLERAI	1 école, 106 élèves : 12 450,20 €	2021	8 507,38 €
Mobilité des jeunes AMI simulateur de conduite	ANCT	Mission locale Nord Atlantique	financement jusqu'à 20000€ sur 2 ans	2021	
Atlas de la biodiversité	OFB	commune de Bouvron	inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné.	2021	36 508,00 €
programme d'intervention des agences de l'Eau	MTES/ agence de l'eau	LE GAVRE	Réhabilitation du réseau eaux usées Route de Blain amont station d'épuration - conforme SDEU 2020	2021	149 340,00 €
MaPrimRéno v' 2020	ANAH- DDTM	particuliers	Rénovation énergétique des bâtiments privés	2020	139 020,00 €
MaPrimRéno v' 2021	ANAH- DDTM	particuliers	Rénovation énergétique des bâtiments privés	2021	339 965,00 €
Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	Ministère de l'agriculture /FranceAgriMer/ DRAAF	3 exploitations	3 exploitations concernées		39 933,00 €
Plan de relance Culture	DRAAC	CNC Plan d'urgence exploitation	Cinéma Le Saint-Laurent	2021	4 795,00 €

1 333 886,38 €

3.2- Soutien financier 2020 - pour le territoire de la Région de Blain

EPCI	COLLECTIVITE	INTITULE DU PROJET	Si Dossier 2019	Tranche	Contrat Etat	DETR/DSIL	CATEGORIE DE L'OPERATION	DEBUT opération	FIN opération	COUT de l'opération	SUBVENTION sollicitée	Aides Etat DETR/DSIL Accordés et notifiées	
												DETR RETENUE	DSIL RETENUE
CCR Blain	BLAIN	Aménagement du centre ville de Blain : Tranche 1 - Aménagement de la place de l'église – Place Jean Guihard		5	Contrat Ruralité	DSIL	CR-2- Attractivité du territoire et revitaliation des centres-bourgs	01/09/20	30/06/21	1 206 166	964 933	DSIL RETENUE	400 000,00 €
CCR Blain	BOUVRON	Opération de déconstruction pour réhabilitation du centre-bourg		non	NON	DETR	3 – Attractivité terriroire	01/05/20	20/12/20	119 356	41 700	DETR RETENUE	37 950,00 €
CCR Blain	CC REGION DE BLAIN	Elaboration du projet de territoire du Pays de Blain et d'un pacte de gouvernance		non	NON	DETR	6– Ingénierie territoriale	01/06/20	16/10/20	31 000	15 500	DETR RETENUE	15 500,00 €
CCR Blain	CC REGION DE BLAIN	Requalification de la ZA du Bourg Besnier, Tranche 1 – rue 1	oui	2	Contrat Ruralité	DETR	3 – Attractivité terriroire	01/06/20	30/09/20	85 000	68 000	DETR RETENUE	35 000,00 €
CCR Blain	CC REGION DE BLAIN	Opération de Revitalisation du Territoire - 1ère tranche : Elaboration de la convention		5	ORT	DSIL	CR-2- Attractivité du territoire et revitaliation des centres-bourgs	06/01/20	26/06/20	13 500	10 800	DSIL RETENUE	10 800,00 €
CCR Blain	GAVRE(LE)	Rénovation de la salle du Pontrais		non	NON	DETR	1-2 – Equipements culturels et sportifs	04/05/20	03/07/20	105 000	36	DETR RETENUE	36 750,00 €
CCR Blain	GAVRE(LE)	Rénovation de la classe maternelle - école publique Charles Perron		non	NON	DETR	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	06/04/20	24/04/20	22 000	17 600	DETR RETENUE	17 600,00 €
CCR Blain	HABITAT 44	Création d'un foyer des jeunes travailleurs à Blain		non	PLAI – PLAI A	DSIL	PT-5- Réalisation hébergement et équipement public rendu nécessaire par l'accroissement de la population	15/06/20	11/06/21	1 013 171	100 000	DSIL RETENUE	80 000,00 €
CCR Blain										2 595 192	1 218 569	Total	633 600

3.3- Soutien financier 2021 - pour le territoire de la Région de Blain

EPCI	COLLECTIVITE	INTITULE DU PROJET	Dossier 2020	Tranche	Contrat Etat	CATEGORIE DE L'OPERATION	DEBUT opération	FIN opération	COUT de l'opération	Subvention sollicitée	Aides Etat DETR/DSIL Accordés et notifiées	
											DETR RETENUE	DSIL RETENUE
CCR Blain	CC REGION DE BLAIN	Etude : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur le territoire de la CCRB	non	non	NON	7 – Ingénierie territoriale	04/01/21	30/09/21	28 650 €	14 325	DETR RETENUE	14 325,00 €
CCR Blain	CC REGION DE BLAIN	Amélioration des sanitaires de l'Aire d'accueil des gens du voyage	non	non	NON	CR – 6 – Cohésion sociale	05/04/21	30/04/21	18 000 €	14 400	DSIL RETENUE	14 400,00 €
CCR Blain	BLAIN	Aménagement de l'ancienne Mairie de Saint Emilien de Blain en bibliothèque	non	non	PVD	1-2 – Equipements culturels et sportifs	01/09/21	31/03/22	133 401 €	46 690	DETR RETENUE	46 690,00 €
CCR Blain	BOUVRON	Réhabilitation de logements sociaux et de surfaces commerciales	non	non	ORT	CR-2- Attractivité du territoire et revalorisation des centres bourgs	01/09/21	01/03/22	255 000 €	76 500	DSIL RETENUE	51 000,00 €
CCR Blain	BOUVRON	Réhabilitation centre bourg : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage : SPL LAD - BOUVRON	non	non	ORT	7 – Ingénierie territoriale	01/03/21	01/03/23	59 563 €	17 869	DETR RETENUE	17 868,75 €
CCR Blain	BOUVRON	Acquisition de containers pour le tiers lieu communal	non	non	NON	2 – Renfort et Maintien services publics	01/07/21	10/08/21	8 155 €	3 262	DETR RETENUE	3 262,00 €
CCR Blain	CHEVALLERAI S (LA)	Construction d'un restaurant scolaire	non	non	NON	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	01/07/21	01/09/22	1 525 000 €	500 000	DETR RETENUE	264 227,75 €
CCR Blain	GAVRE(LE)	travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement	non	non	NON	5- Résilience sanitaire et écologique	01/04/21	01/06/21	258 400 €	77 520	DETR RETENUE	51 680,00 €
CCR Blain	GAVRE(LE)	Aménagement d'accessibilité, intérieurs et extérieurs, du Pôle Enfance	non	non	NON	GP 2- Mise aux normes et sécurisation établissements publics	15/04/21	15/08/21	72 000 €	25 200	DSIL RETENUE	25 200,00 €
CCR Blain	HABITAT 44	Création d'un Foyer de jeunes travailleurs à Blain	OUI	non	NON	3 – Attractivité terroire	01/02/21	01/03/22	1 149 823 €	80 000	DETR RETENUE	80 000,00 €
CCR Blain	SMCNA	Construction d'un pôle "consom'acteur" pour le réemploi et le jardinage au naturel à Blain.	OUI	non	NON	1-3 – Autre bâtiments publics	15/04/21	31/12/22	896 512 €	175 000	DETR RETENUE	100 000,00 €
CCR Blain									4 404 503 €	1 030 765,75 €	TOTAL	668 653,50 €

Annexe 4 – Engagement des partenaires

4.1 Engagements de l'État

4.2 Engagements du Conseil régional

4.3 Engagements des opérateurs



4.1 Engagements de l'État

4.1.1 Culture

Direction régionale des affaires culturelles



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Nantes, le 22 septembre 2021

Note d'enjeux arrondissement de Châteaubriant-Ancenis

Objet : CRRTE, note d'enjeux pour la CC de la Région de Blain

Observations générales :

Les CRRTE représentent un enjeu important pour le Ministère de la Culture. Plusieurs points d'attention cependant :

- **L'existence de dispositifs contractuels déjà bien cadrés au ministère** qu'il sera nécessaire d'inclure dans ces nouveaux contrats sans les dissoudre (conventions villes et pays d'art et d'histoire, contrats livre et lecture, contrats locaux d'éducation artistique et culturel)
- **Que la culture puisse être présente dans les diagnostics territoriaux, au-delà du seul sujet patrimonial**, et notamment en termes de dynamiques territoriales ; d'autant que les autres contractualisations du ministère de la Culture vont au-delà de cette problématique (contrat territoire lecture (CTL), contrat local d'éducation artistique et culturel (CTEAC...).
- **Que la DRAC est structurée au niveau régional, sans représentation départementale** de niveau DDI, alors que les CRTE sont pilotés par les Préfets de département/sous-préfet d'arrondissement, ce qui peut poser des difficultés de suivi par les équipes en DRAC, au regard du nombre de contrats prévus.

L'action de l'Etat-Culture vise à favoriser l'égalité des territoires et à améliorer l'accès à la culture : cette action répond à plusieurs enjeux interministériels :

- **Enjeux de vitalité des territoires** : accompagner vers le rééquilibrage des territoires et encourager les coopérations territoriales ;
- **Enjeux d'inclusion** : inclure l'ensemble de la population dans le développement du territoire et notamment les plus jeunes
- **Enjeux de sobriété et de résilience** : partager la prise de conscience de la valeur et de la fragilité des ressources naturelles, paysagères et patrimoniales des territoires

L'action de l'Etat-Culture trouve une traduction, en termes de dispositifs et leviers :

- **Par le biais des contractualisations** avec les communes (de + de 40 000 habitants) et avec les EPCI (contrats locaux d'éducation artistique et culturelle, CLEAC ; contrats territoire lecture, CTL ; conventions villes et pays d'art et d'histoire, VPAH)
- **En mobilisant, notamment au bénéfice des territoires ruraux, les ressources culturelles existantes** (structures culturelles du spectacle vivant labellisées par l'État, musées de France, patrimoine monumental bâti...) et en suscitant une présence artistique de qualité et professionnelles (résidences artistiques)
- **Par le soutien accordé dans le cadre des crédits de droit commun aux quartiers prioritaires de la politique de la ville**, via la déclinaison de convention nationale Culture/ville et au dispositif de jumelage entre QPV et structure culturelle
- **En mettant en œuvre les priorités ministérielles** : le plan bibliothèque, par la mobilisation des crédits DGD, la « culture près de chez vous » : itinérance, musée mobile (MUMO), le déploiement des Micro-folies (musées numériques) et enfin le Pass Culture pour les jeunes de 18 ans
- En mobilisant les crédits et dispositifs juridiques **de sauvegarde et de valorisation du patrimoine paysager et monumental bâti**

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
COMMUNE DE LA CHEVALLERAI	LA CHEVALLERAI	FRDC : Mise aux normes de la clôture de l'école publique	23/09/2021	Investissement	1 006,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN	BLAIN	L'étude de programmation pour la construction du siège du Pays de Blain	23/09/2021	Investissement	23 807,00 €
COMMUNE DE LA CHEVALLERAI	LA CHEVALLERAI	La réfection de la toiture de l'église	23/09/2021	Investissement	43 781,00 €
COMMUNE DU GAVRE	LE GAVRE	L'aménagement et la requalification du cimetière communal	23/09/2021	Investissement	51 509,00 €
COMMUNE DU GAVRE	LE GAVRE	PLRIC : Déplacements doux en centre-ville	21/05/2021	Investissement	54 110,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN	BLAIN	La conversion d'une partie de la flotte de véhicules communautaires vers des motorisations propres	23/09/2021	Investissement	55 420,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN	LA CHEVALLERAI	La requalification de la zone d'activités de Bourg Besnier - tranche 1	23/09/2021	Investissement	50 000,00 €
COMMUNE DE BOUVRON	BOUVRON	Fonds tiers lieux - formation - pilotage d'un tiers-lieu - commune de Bouvron - la Minothèque	21/05/2021	Fonctionnement	2 100,00 €
					281 733,00 €

4.3 Engagements des opérateurs

4.3.1 La Banque des territoires



**La Banque des territoires,
un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux**

- **Principales missions de la Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales ; elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

- **Contribution au plan de relance**

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'État en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

— Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille (territoiresconseils@caissedesdepots.fr).

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire.
- <https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales>

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100 % d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50 % d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80 % en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport (y compris les ponts) ;
- de la biodiversité et de la transition écologique ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » et de « Petites Villes de Demain » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social et de santé ;
- de la relance touristique ;
- du renouvellement urbain ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en région Pays de Loire par les conseils départementaux. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la Banque des Territoires).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'État et de sept opérateurs

nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'État et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

11e Programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau

Zoom sur deux thématiques essentielles pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans vos CRTE

VOTRE PROJET	CREDITS AGENCE DE L'EAU
<p>Améliorer le fonctionnement de vos systèmes d'assainissement de votre collectivité (réseaux d'eaux usées et station d'épuration)</p> <p>Consolider la surveillance de vos systèmes d'assainissement pour vérifier l'efficacité de vos équipements</p> <p>Une infiltration des eaux pluviales à la parcelle</p>	<p>⇒ Des aides pour la réalisation de travaux visant à améliorer les performances épuratoires et la collecte des effluents des systèmes d'assainissement afin de limiter les rejets compromettant le bon état des eaux ou certains usages sensibles à la qualité de l'eau (baignade, production de coquillages, pêche à pied).</p> <p>Ces aides bonifiées pour une liste resserrée de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP). Des taux d'aides de 30 % majorables jusqu'à 60 %.</p> <p>⇒ Des aides renforcées pour la gestion intégrée des eaux pluviales (taux = 50%) afin de réduire l'impact des déversements par temps de pluie</p> <p>⇒ Des aides jusqu'en 2021 pour achever la mise en place de l'autosurveillance (taux = 70%)</p> <p>⇒ Une dégressivité des aides accélérée lorsque les systèmes d'assainissement sont déclarés non-conformes vis-à-vis de la directive ERU</p> <p>⇒ Des aides (taux = 50%) pour réduire à la source les pollutions dues aux micropolluants</p>
<p>Restaurer vos rivières et vos milieux aquatiques</p>	<p>⇒ Des programmes d'action (dont l'acquisition) ambitieux qui visent la correction des altérations hydromorphologiques des cours d'eau, la restauration des zones humides, de la continuité écologique et de la biodiversité.</p> <p>⇒ Priorité aux actions coordonnées dans les Contrats territoriaux Eau (outil partenarial avec Région, Département et Etat) et aux démarches globales qui prennent en compte, à l'échelle d'un bassin versant, l'ensemble des usages de l'eau et leurs effets sur les milieux aquatiques.</p> <p>⇒ Des aides recentrées sur les masses d'eau dégradées ou en risque et particulièrement celles proches du bon état</p> <p>Des taux d'aides de 30 à 50 %</p>

Pour connaître l'ensemble des autres aides du 11^e programme* de l'agence de l'eau en faveur des collectivités (économies d'eau, sensibilisation,..), consultez :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/collectivites/aides-pour-les-collectivites.html>

Et contactez vos interlocuteurs habituels de l'agence pour des renseignements ou des conseils pour constituer votre demande à déposer via le service en ligne « Démarches simplifiées ».

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/deposer-sa-demande-daide-en-ligne.html>

*Le programme fait l'objet d'une révision au 01 01 2022 ; les éléments présentés dans cette fiche pourraient évoluer à la marge.

Annexe 5 – Orientations stratégiques

1- Stratégie de transition écologique

OBJECTIF PRIORITAIRE N°1 :

Préserver le cadre de vie et l'environnement rural de chaque commune

Les actions prioritaires :

- Élaboration du PLUih et suivi
- Réflexion sur l'élaboration d'une stratégie foncière sur 15 ans
- Réalisation d'une étude et d'actions sur la protection de la biodiversité
- Mise en œuvre et suivi des contrats territoriaux des milieux aquatiques

OBJECTIF PRIORITAIRE N°2 :

Réussir la transition environnementale pour « diminuer fortement l'empreinte carbone » et atteindre une neutralité carbone » dès 2035 (et atteindre une autonomie énergétique progressive-ment)

Les actions prioritaires :

- Élaboration et mise en œuvre/coordination de la stratégie énergétique territoriale : Programme de sensibilisation, plan d'actions « performance énergétique des bâtiments et des logements »
- Programme de modernisation des déchetteries
- Élaboration du plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2021-2026 (PLPD-MA)
- Mise en place de l'extension des consignes de tri (collecte en PAP)
- Mise en place de mesures pour accompagner la collecte des bio-déchets

OBJECTIF PRIORITAIRE N°3 :

Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement

Les actions prioritaires :

- Diagnostic du foncier agricole (identification des friches, opportunités parcellaires...) et identification des mesures de protection
- Programme d'actions sur le transfert et la reprise de exploitations agricoles
- Identification des pistes d'actions pour le rapprochement de l'offre et de la demande à l'échelle locale

2- Stratégie de développement économique

OBJECTIF PRIORITAIRE N°4 :

Développer et renforcer les activités économiques sur le territoire en cohérence avec les valeurs défendues sur le territoire

Les actions prioritaires :

- Réalisation d'une étude de stratégie de développement touristique (filière sports-loisirs-nature, muséographie...)
- Mise en œuvre d'un programme d'actions de valorisation du cyclotourisme
- Réalisation d'un projet d'aménagement d'intérêt touristique (secteur du port de Blain)
- Mise en œuvre d'un plan d'actions « transition environnementale » pour les entreprises du BTP
- Élaboration d'un schéma directeur d'implantation et d'accueil des entreprises (foncier, immobilier, réflexion sur la création d'un pôle entrepreneurial...)
- Poursuite du programme d'aménagement et d'extension des parcs d'activités
- Création d'un programme d'animation économique

OBJECTIF PRIORITAIRE N°5 :

Soutenir l'emploi local pour renforcer la qualité de vie et le dynamisme local

Les actions prioritaires :

- Élaboration et mise en œuvre du plan d'actions GTEC
- Participer et soutenir le plan d'action GTEC – Services à la personne mené à l'échelle du CLEFOP
- Soutenir les initiatives en matière de télétravail en milieu rural
- Étudier la possibilité d'intégrer l'expérimentation zéro chômeur

OBJECTIF PRIORITAIRE N°6 :

Redynamiser les centres-bourgs

Les actions prioritaires :

- Accompagner des opérations d'aménagement à vocation mixte
- Porter une réflexion sur une opération de programmation et de faisabilité pour le renouvellement urbain de l'îlot de la Prée « dit culturel »
- Réalisation d'un projet d'aménagement touristique d'intérêt communautaire – secteur du port de Blain
- Mettre en œuvre une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat – renouvellement urbain
- Mettre en œuvre un plan d'actions dédié aux activités commerciales (étude « transition numérique... »)

3- Stratégie de cohésion du territoire

OBJECTIF PRIORITAIRE N°7 :

Réduire les inégalités et porter la solidarité comme véritable enjeu de territoire

Les actions prioritaires :

- Construction d'un nouveau siège communautaire (Amélioration de l'accès aux services publics)
- Renouvellement et mise en œuvre du projet éducatif de territoire
- Clarifier le projet à l'échelle de l'EPCI (Seniors, Handicap, Santé) mis en œuvre par le CLIC
- Élaboration et mise en œuvre de la convention territoriale globale
- Réflexion à mener sur les locaux du centre socio-culturel TEMPO
- Mettre en œuvre annuellement la semaine de la Petite Enfance

OBJECTIF PRIORITAIRE n°8 :

Valoriser le patrimoine historique et la culture par des initiatives collectives et créatives pour satisfaire la diversité des publics

Les actions prioritaires :

- Élaborer et mettre en œuvre le projet culturel de territoire n°2
- Création d'un réseau intercommunal de lecture publique
- Mettre en œuvre un programme transversal d'éducation artistique et culturelle intégré au PCT, au PEDT et au PLPDMA (plan de prévention des déchets)

OBJECTIF PRIORITAIRE n°9 :

Promouvoir un vivre ensemble intergénérationnel respectueux des besoins de chacun

Les actions prioritaires :

- Soutenir et accompagner une expérimentation sur la production de logements seniors
- Porter une réflexion sur la création d'une offre de terrains familiaux à destination des gens du voyage
- Mener une opération d'habitat participatif

Annexe 6 – Calendrier prévisionnel de programmation des actions et des projets

6.1 – Calendrier prévisionnel de programmation des projets (tableau de suivi)

INTITULE DU PROJET	COLLECTIVITE	Tranche	Contrat Etat	CATEGORIE DE L'OPERATION	DEBUT opération	FIN opération	COUT de l'opération	ANNEE
IDENTITE RURALE ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE								
OBJECTIF PRIORITAIRE N°1 - Préserver le cadre de vie et l'identité rurale de chaque commune								
Aménagement de la vallée du Courgeon - Phase 1 Passerelle	Commune de Blain	1	CRRTE	Transition énergétique, écologique, numérique et mobilités	2022	2022	665 010,00 €	2022
Elaboration d'une stratégie foncière	Pays de Blain		CRRTE	Ingénierie Territoriale	2022	2024		
Création d'une nouvelle station d'épuration au Gâvre - Phase 1 Etudes	Commune de le Gâvre	1	CRRTE	Transition énergétique, écologique, numérique et mobilités	2022	2022	150 000,00 €	2022
Création d'une nouvelle station d'épuration au Gâvre - Phase 2 Travaux	Commune de le Gâvre	2	CRRTE	Transition énergétique, écologique, numérique et mobilités	2023	2024	1 500 000,00 €	2023
OBJECTIF PRIORITAIRE N°2 - Réussir la transition environnementale en « diminuant fortement l'empreinte carbone » dès 2035 pour atteindre une neutralité carbone d'ici 2050								
Mise en œuvre du schéma cyclable à Bouvron - Phase 1 // Aménagement et sécurisation des déplacements entre le centre ville, les écoles et la salle culturelle Horizinc	Commune de Bouvron	1	CRRTE	Transition énergétique, écologique, numérique et mobilités	2022	2022	204 000,00 €	2022
Mise en œuvre du schéma cyclable à Blain - Phase 1 // Sécurisation de la route de Nozay	Commune de Blain	1	CRRTE	Transition énergétique, écologique, numérique et mobilités	2022	2022	100 000,00 €	2022
Mise en œuvre du schéma cyclable à Blain - Phase 2 // Sécurisation de la RD 164 entre le centre-ville et le village de La Chaussée	Commune de Blain	2	CRRTE	Transition énergétique, écologique, numérique et mobilités	2022	2022	389 000,00 €	2022
Mise en Œuvre du schéma cyclable à La Chevallerai - Phase 1 : Aménagement d'une piste mixte cycle piéton rue de Nozay	Commune de La Chevallerai	1	CRRTE	Transition énergétique, écologique, numérique et mobilités	2022	2022	165 000,00 €	2022
Création d'une nouvelle déchèterie à Blain	Pays de Blain		CRRTE	Bâtiments publics - autres bâtiments publics	2022	2024	1 540 000,00 €	2022
Optimisation de la collecte des déchets ménagers et extension des consignes de tri (achat de bacs pour le passage en C.05)	Pays de Blain		CRRTE		2022	2022	300 000,00 €	2022
Elaborer un Schéma de mobilité simplifié	Pays de Blain		CRRTE	Ingénierie Territoriale	2023	2024	80 000,00 €	2023
Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique	Pays de Blain		CRRTE	Ingénierie Territoriale	2022	2026		2022
OBJECTIF PRIORITAIRE N°3 - Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement								
Installation d'une centrifugeuse ou presse à vis pour la déshydratation des boues pour la station d'épuration de Blain	Commune de Blain	1	CRRTE	Résilience sanitaire et écologique	2022	2022	385 000,00 €	2022

INTITULE DU PROJET	COLLECTIVITE	Tranche	Contrat Etat	CATEGORIE DE L'OPERATION	DEBUT opération	FIN opération	COUT de l'opération	ANNEE
ECONOMIE DU TERRITOIRE								
OBJECTIF PRIORITAIRE N°4 - Développer et renforcer les activités économiques sur le territoire en cohérence avec les valeurs défendues par le territoire								
Elaboration d'un schéma directeur d'implantation des entreprises	Pays de Blain		CRRTE	Ingénierie territoriale	2022	2023	30 000,00 €	2022
Elaboration d'un schéma de développement touristique	Pays de Blain		CRRTE	Ingénierie territoriale	2023	2024	25 000,00 €	2023
Acquisition stratégique d'une propriété bâtie sur le port de Blain dans une logique de renouvellement en vue du réaménagement du quai surcouf et de l'implantation de l'Espace Canal Départemental	Pays de Blain		CRRTE	Attractivité du territoire	2023	2024	450 000,00 €	2023
Création d'une boucle cyclotouristique Canal - Forêt	Pays de Blain		CRRTE	Attractivité du territoire	2022	2023	100 000,00 €	2022
Mobilisation d'une dent creuse pour l'aménagement d'un parc d'activités complémentaire dans l'enveloppement urbaine à Blain	Pays de Blain		CRRTE	Attractivité du territoire	2022	2024	800 000,00 €	2023
OBJECTIF PRIORITAIRE N°5 - Soutenir l'emploi local pour renforcer la qualité de vie, le dynamisme local, et lutter contre les aimantations (métropole nantaise et autres).								
Action de mise en oeuvre de la GPECT - Phase 1 A définir	Pays de Blain				2022			2022
OBJECTIF PRIORITAIRE N°6 : Redynamiser les centres bourgs								
Aménagement du centre bourg de Bouvron - Requalification des espaces publics	Commune de Bouvron	1	PVD	Attractivité du territoire	2022	2024	3 100 000,00 €	2022
Aménagement du centre bourg de Bouvron - Îlots Gendron / Opération immobilière de renouvellement urbain	Commune de Bouvron	2	PVD	Attractivité du territoire	2022	2024	450 000,00 €	2022
Aménagement du centre bourg de Bouvron - Îlots Datin / Opération immobilière de renouvellement urbain	Commune de Bouvron	3	PVD	Attractivité du territoire	2022	2024	900 000,00 €	2022
Aménagement du centre ville de Blain - Phase 1 : l'anneau des équipements	Commune de Blain	1	PVD	Attractivité du territoire	2022	2023	1 645 475,00 €	2022
Aménagement du centre ville de Blain - Phase 2 : le centre ville historique	Commune de Blain	2	PVD	Attractivité du territoire	2023	2024	2 666 600,00 €	2023
Conduire une étude de programmation et de faisabilité pour le renouvellement urbain de l'îlot « de la Prée »	Pays de Blain		PVD	Attractivité du territoire	2022	2022	35 000,00 €	2022
Animation de l'OPAH - RU	Pays de Blain		PVD	Attractivité du territoire	2022	2026		2022
Aménagement du Centre Ville du Gâvre - Phase n°1 : Rénovation de l'Auberge de la Croix Blanche Tranche 1 Etudes Préalables	Commune de Le Gâvre	1	PVD	Attractivité du territoire	2022	2022	110 500,00 €	2022
Aménagement du Centre Ville du Gâvre - Phase n°1 : Rénovation de l'Auberge de la Croix Blanche Tranche 2 Travaux	Commune de Le Gâvre	2	PVD	Attractivité du territoire	2023	2024	550 000,00 €	2023
Aménagement du centre ville de La Chevallerais - Phase 1 : opération de La Close	Commune de La Chevallerais	1	PVD	Attractivité du territoire	2022	2026		2022

INTITULE DU PROJET	COLLECTIVITE	Tranche	Contrat Etat	CATEGORIE DE L'OPERATION	DEBUT opération	FIN opération	COUT de l'opération	ANNEE
COHESION DU TERRITOIRE								
OPERATION PRIORITAIRE N°7 : Réduire les inégalités et porter la solidarité comme véritable enjeu du territoire								
Construction du centre technique municipal	Commune de Bouvron		CRRTE	Autres bâtiments publics	2022	2023	950 000,00 €	2023
Amélioration et mise aux normes de l'école Anatole France	Commune de Blain		CRRTE	Bâtiments Publics - Equipements scolaire, enfance et jeunesse	2022	2022	200 000,00 €	2022
Réhabilitation et extension de l'ancienne Gare - Création d'un Hôtel de Communautés dans une démarche de développement durable : renouvellement urbain, E3C1, matériaux biosourcés	Pays de Blain		CRRTE	Autres bâtiments publics	2022	2024	3 450 000,00 €	2022
Etudes et travaux de rénovation de la Mairie	Commune de Le Gâvre		CRRTE	Autres bâtiments publics	2022	2024	132 000,00 €	2022
Modernisation du restaurant collectif	Commune de Le Gâvre		CRRTE	Bâtiments Publics - Equipements scolaire, enfance et jeunesse	2022	2022	28 000,00 €	2022
Rénovation thermique des bâtiments communaux de La Chevallerai	Commune de La Chevallerai		CRRTE		2023	2024	200 000,00 €	2022
Création d'un nouveau restaurant scolaire à La Chevallerai	Commune de La Chevallerai		CRRTE	Bâtiments Publics - Equipements scolaire, enfance et jeunesse	2022	2023	1 400 000,00 €	2022
Mise en accessibilité des bâtiments publics à La Chevallerai	Commune de La Chevallerai		CRRTE	Autres bâtiments publics	2023	2023		2023
OPERATION PRIORITAIRE N°8 : Valoriser le patrimoine historique et la culture par des initiatives collectives et créatives pour satisfaire la diversité des publics								
Mise en valeur de l'habitat par la culture	Commune de Bouvron		CRRTE	Attractivité du Territoire	2022	2022	80 000,00 €	2022
Mise en réseau des bibliothèques	Pays de Blain		CRRTE	Attractivité du Territoire	2022	2023	120 000,00 €	2022
OPERATION PRIORITAIRE N°9 : Promouvoir un vivre ensemble intergénérationnel apaisé								
Réaménagement du Cimetière du Gâvre	Commune de Le Gâvre	1	CRRTE		2022	2023	235 000,00 €	2022
Aménager une zone de loisirs à La Chevallerai	Commune de La Chevallerai		CRRTE		2022	2022		2022

6.2 Fiches actions

en cours d'élaboration

6.3 Fiches projets

Fiche projet

Aménagement de la passerelle de la Vallée du Courgeon

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable
- Préserver le cadre de vie et l'identité rurale de chaque commune

Intitulé de l'action ou du projet

Aménagement de la vallée du Courgeon – Création d'une passerelle

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : Commune de Blain

Type : Collectivité Territoriale

Description de l'action ou projet

L'aménagement de la vallée du Courgeon et la création d'une passerelle est en lien avec la réalisation du lotissement « La Garenne de Rohan » qui accueille près de 250 logements. Ce lotissement est séparé du centre-ville de Blain par l'espace naturel de la vallée du Courgeon. L'objectif du projet d'aménagement de la vallée du Courgeon avec la réalisation d'une passerelle de 147 ml est de créer une liaison douce entre le lotissement et le centre-ville. Cet aménagement présente un intérêt pratique, écologique et pédagogique. Pratique dans le sens où cette passerelle permettra de relier le lotissement « La Garenne de Rohan » via des moyens de mobilité douce (pétons, vélo...). Ecologique, dans le sens où cet aménagement permettra de préserver une vaste zone naturelle et de mettre en valeur le cours d'eau du Courgeon.

Partenaires

Les partenaires actuels du projet sont :

- AGPU Paysages et Urbanisme : Maître d'œuvre
- Région Pays de la Loire : Financier
- Etat

Avis préalable des services concernés par l'opération

Le projet concernant l'aménagement d'un espace naturel avec le reméandrage du cours d'eau du Courgeon, il sera nécessaire de déposer un dossier Loi sur l'Eau.

Coût prévisionnel hors taxe.

La réalisation des travaux est prévue en une seule phase pour un montant total prévisionnel de 665 010 € HT décomposé comme suit :

Réalisation de la Passerelle : 429 215 € HT

Mobiliers : 17 050 € HT

Rame d'accès PMR : 177 705 € HT

Mise en lumière : 41 040 € HT

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé en indiquant si le montant est sollicité ou acquis (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).

Dépenses HT		Recettes		Acquis/ Sollicité/ Refusé
Travaux d'aménagement de la passerelle de la Vallée du Courgeon	665 010 €	Union européenne (LEADER)	€	
		Etat	€	
		Région des Pays de la Loire	53 360 €	Acquis
		Département de Loire- Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026)	€	
		Commune de Blain	611 650 €	
Total	665 010 €	Total	665 010 €	

Calendrier

Avant projet – Dossier Loi sur l'Eau : Septembre – Décembre 2021

Phase projet : Décembre 2021 – Janvier 2022

Dossier de consultation des entreprises : Janvier 2022

Consultation des entreprises : Février 2022

Phase travaux : Mars 2022 – Septembre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Fiche projet Schéma Vélo

Orientation stratégique

- Cohésion sociale
- Développement économique durable
- Réussir la transition environnementale

Intitulé de l'action ou du projet

Schéma vélo

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : Commune de Blain

Type : Collectivité Territoriale

Description de l'action ou projet

Dans le cadre de l'étude confiée par la Communauté de Communes de la Région de Blain, aux cabinets B3I et Mobhilis pour l'élaboration d'un Schéma Intercommunal de Déplacement Cyclables, il a été identifié la réalisation de 4 itinéraires prioritaires sur le territoire de la ville de Blain :

- **Itinéraire 1 – Route de Nozay :**
 - Prolongement de la voie verte Le Gâvre – Blain
 - Sécurisation des déplacements entre le CHS, l'EPHAD et l'IME
 - Traitement paysager de l'entrée de ville
- **Itinéraire 2 – La Chaussée**
 - Création d'une connexion cyclable et piétonne sécurisée entre le village de la Chaussée et le centre-ville de Blain
- **Itinéraire 3 – La Frelaudais**
 - Création d'une connexion cyclable et piétonne sécurisée entre le hameau de la Frelaudais et la vallée du Courgeon et ses voies douces
- **Itinéraire 4 – Saint Emilien de Blain**
 - Sécuriser les liaisons douces entre le village de Saint Emilien de Blain et le hameau du Guesny

Partenaires

Les partenaires actuels du projet sont :

- B3I et Mobhilis : Maître d'œuvre
- Communauté de Communes de la Région de Blain

Avis préalable des services concernés par l'opération

Coût prévisionnel hors taxe.

La réalisation des travaux est prévue en une seule phase pour un montant total prévisionnel de 612 000 € HT décomposé comme suit :

Réalisation Itinéraire 1 – Route de Nozay : 100 000 € HT
Réalisation Itinéraire 2 – La Chaussée : 290 000 € HT
Réalisation Itinéraire 3 – La Frelaudais : 42 000 € HT
Réalisation Itinéraire 4 – Saint Emilien de Blain : 180 000 € HT

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé en indiquant si le montant est sollicité ou acquis (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).

Dépenses HT		Recettes		Acquis/ Sollicité/ Refusé
Schéma Vélo – Réalisation de 4 itinéraires prioritaires	612 000 €	Union européenne (LEADER)	€	
		Etat	€	
		Région des Pays de la Loire	€	
		Département de Loire- Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026)	€	
		Commune de Blain	612 000 €	
Total	612 000 €	Total	612 000 €	

Calendrier

Réalisation Itinéraire 1 – Route de Nozay : 2022
Réalisation Itinéraire 2 – La Chaussée : 2023
Réalisation Itinéraire 3 – La Frelaudais : 2024
Réalisation Itinéraire 4 – Saint Emilien de Blain : 2025

Indicateurs d'évaluation proposés

Fiche projet

Requalification et Aménagement des espaces publics du Centre-ville de Blain

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable
- Préserver le cadre de vie et l'identité rurale de chaque commune

Intitulé de l'action ou du projet

Requalification et Aménagement des espaces publics du Centre-ville de Blain

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : Commune de Blain

Type : Collectivité Territoriale

Description de l'action ou projet

La Ville de Blain a signé un accord -cadre de Maîtrise d'œuvre en 2019 pour une durée de 8 ans, qui vise à accompagner la requalification des espaces publics du centre-ville de Blain sur plusieurs années.

Ce projet majeur pour la ville de Blain a pour objectifs :

- **La pacification du centre-ville** : organiser un meilleur partage de l'espace public au bénéfice des modes de déplacement doux et améliorer la qualité des aménagements.
 - En libérant totalement le centre-ville historique des flux Poids Lourds.
 - Par la mise en place d'une zone de rencontre et de voies piétonnes autour de l'église.
 - Par la mise en place d'une zone 30 sur les autres voies.
- **Garantir des continuités de parcours confortables** depuis les aires de stationnement en parc et les équipements vers le centre-ville historique et depuis le centre-ville historique vers les espaces verts de loisir.
- **Le partage des espaces** : s'appuyer sur la complémentarité des espaces publics du centre-ville pour accueillir une grande diversité d'usages, au quotidien et de manière exceptionnelle

Les enjeux de cette opération sont multiples :

- Faciliter et apaiser les déplacements
 - La circulation des Poids lourds à travers le centre-ville constitue une contrainte majeure à son aménagement. Il est donc envisagé de proposer un contournement pour les gros véhicules afin d'apaiser le centre-ville. Ce bouclage du centre-ville devra être structuré afin de rendre lisible l'accessibilité au centre-ville, faciliter le contournement et le stationnement, et valoriser les équipements.
- La valorisation des espaces publics
 - Ces espaces méritent une attention particulière et un traitement soigné pour répondre aux objectifs qualitatifs de l'aménagement.
- Le développement commercial
 - Le développement commercial de la commune est porté par 2 types d'espaces : le

centre-bourg et les pôles commerciaux de l'Isac et de la Mazonnais.

○ Les commerces et les rues commerçantes sont positionnés autour de la place Jean GUIHARD et dans les rues adjacentes et constituent l'essentiel de l'offre commerciale du centre-ville (une quarantaine de commerces). C'est aussi dans ce périmètre que le marché bi hebdomadaire est implanté (Rue du marché et Allée des Tilleuls).

● Une offre de stationnement à calibrer, hiérarchiser et à positionner.

Partenaires

Les partenaires actuels du projet sont :

- La Forme et l'Usage : Maître d'œuvre
- Europe (LEADER) : Financier (phase étude)
- Etat : Financier
- Banque des Territoires : Financier (phase étude)
- Région Pays de la Loire : Financier (phase étude)
- Communauté de Communes de la Région de Blain

Avis préalable des services concernés par l'opération

Coût prévisionnel hors taxe.

La réalisation des travaux est prévue en 4 phases opérationnelles qui s'étaleront entre 2022 et 2028 pour un montant total prévisionnel de travaux de 6 382 225 € HT : décomposé comme suit :

- Phase 1 – Anneau des équipements : 1 645 475 € HT
- Phase 2 – Centre-ville historique : 2 266 600 € HT
- Phase 3 – Axe principal : 1 123 150 € HT
- Phase 4 – Promenade et place Joallan de Clerville : 1 347 000 € HT

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant	%	Acquis / Sollicité / Refusé
PHASE ESQUISSE - AVP	123 969,13 €	FINANCEMENT PHASE ES- QUISSE - AVP	123 969,13 €		
Honoraires Maîtrise d'Œuvre - Réalisation de l'Esquisse et l'AVP	123 969,13 €	Europe - Programme LEA- DER	64 512,00 €	0,94%	Sollicité
		Région - Fonds Régional de reconquête des villes moyennes et centres-bourg	5 000,00 €	0,07%	Acquis
		Banque des Territoires - Pe- tites villes de demain	29 663,30 €	0,43%	Acquis
		Commune de Blain	24 793,83 €	0,36%	
PHASE TRAVAUX	6 730 570,00 €	FINANCEMENT PHASE TRA- VAUX	6 730 570,00 €		
Honoraires Maîtrise d'œuvre - Etude	348 345,00 €	Etat (DSIL 2018)	179 928,16 €	3%	Acquis
Travaux Phase 1	1 645 475,00 €	Etat (DSIL 2020)	400 000,00 €	6%	Acquis
Travaux Phase 2	2 266 600,00 €				
Travaux Phase 3	1 123 150,00 €	Commune de Blain	6 150 641,84 €	90%	
Travaux Phase 4	1 347 000,00 €				
TOTAL DEPENSES	6 854 539,13 €	TOTAL RESSOURCES	6 854 539,13 €		

Calendrier

- Phase Avant-Projet : 2^{ème} semestre 2021
- Réalisation Phase 1 : 2^{ème} semestre 2022 - 2023
- Réalisation Phase 2 : 2023 - 2024
- Réalisation Phase 3 : 2025 - 2026
- Réalisation Phase 4 : 2027 - 2028

Indicateurs d'évaluation proposés

Fiche projet

Station d'épuration – Acquisition d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable
- Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement

Intitulé de l'action ou du projet

Station d'épuration – Acquisition d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : Commune de Blain
Type : Collectivité Territoriale

Description de l'action ou projet

La station d'épuration de Blain est actuellement équipée d'un système d'égouttage des boues par table avec toile filtrante. Il est envisagé de modifier cette filière de traitement des boues afin de pouvoir délivrer des boues déshydratées qui pourront ensuite être évacuées en centre de compostage. Le projet consiste donc en l'acquisition d'une centrifugeuse qui permettra la déshydratation des boues. Ce système présente l'avantage de réduire le volume des boues, d'assurer une séparation optimale de l'eau et de la matière.

Partenaires

Avis préalable des services concernés par l'opération

Coût prévisionnel hors taxe.

La réalisation des travaux est prévue en une seule phase pour un montant total prévisionnel de 385 000 € HT décomposé comme suit :

Acquisition et installation d'une centrifugeuse : 385 000 € HT

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé en indiquant si le montant est sollicité ou acquis (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Acquisition et installation d'une centrifugeuse	385 000 €	Union européenne (LEADER)	€	
		Etat	€	
		Région des Pays de la Loire	€	
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026)	€	
		Commune de Blain	385 000 €	
Total	385 000 €	Total	385 000 €	

Calendrier

Réalisation de l'opération : 2^{ème} semestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Fiche projet

Rénovation et mises aux normes de sécurité Accueil Péri-scolaire et extrascolaire Anatole France

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable
- Réduire les inégalités et porter la solidarité comme véritable enjeu du territoire

Intitulé de l'action ou du projet

Rénovation et mise aux normes de sécurité de l'Accueil Péri-scolaire et extrascolaire Anatole France

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : Commune de Blain

Type : Collectivité Territoriale

Description de l'action ou projet

Situé sur le site du groupe scolaire Anatole France le bâtiment « péri-scolaire » accueille depuis septembre 2020 l'Accueil de Loisirs du mercredi et des vacances scolaires pour les enfants de plus de 6 ans. En effet, les locaux du CEV situés rue Alcouthime à Blain ne sont plus compatibles avec l'accueil d'enfant sur le plan sanitaire notamment.

L'accessibilité est le point faible de ce bâtiment puisque seul le RDC est accessible alors qu'il comporte deux autres niveaux et des surfaces importantes.

Le projet a donc pour objectif de réaliser des travaux d'accessibilité du bâtiment avec notamment la réalisation d'un ascenseur et des travaux de mise en conformité. Par ailleurs, il est également envisagé de réaliser les travaux suivants :

- Désamiantage des pignons du bâtiment
- Bardage et ravalement des façades
- Travaux de ventilation
- Réaménagement des espaces intérieurs afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants

Partenaires

Les partenaires actuels du projet sont :

- Cabinet FOREST & DEBARRE : Maître d'œuvre
- Caisse d'Allocations Familiales : Financier

Avis préalable des services concernés par l'opération

Coût prévisionnel hors taxe.

La réalisation des travaux est prévue en une seule phase pour un montant total prévisionnel de 357 632 € HT décomposé comme suit :

Travaux de rénovation : 166 819 € HT

Travaux accessibilité : 165 700 € HT

Matériel et mobilier : 4 613 € HT

Honoraires et Etudes : 20 500 € HT

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé en indiquant si le montant est sollicité ou acquis (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Travaux e rénovation et mise aux normes de sécurité Accueil Périscolaire et extrascolaire Anatole France	357 632 €	Union européenne (LEADER)	€	
		Caisse des Allocations Familiales – 28 %	100 137 €	Acquis
		Région des Pays de la Loire	€	
		Département de Loire- Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026)	€	
		Commune de Blain	257 495 €	
Total	357 632 €	Total	357 632 €	

Calendrier

Avant-projet : 1^{er} semestre 2022

Phase travaux : 2^{ème} semestre 2022 – 1^{er} semestre 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Fiche projet

Construction du centre technique municipal

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°7 - Réduire les inégalités et porter la solidarité comme véritable enjeu du territoire

Intitulé du projet

Centre technique municipal - CRRTE

Porteur du projet

Commune de Bouvron

Maître d'ouvrage

Commune de Bouvron

Description de l'action ou projet

La commune dispose d'équipements récents, résilients, orientés vers une bonne intégration écologique, et adaptée aux besoins des habitants (école publique, la salle municipale Horizinc). Dans ce contexte d'une amélioration des services rendus aux habitants et de la promotion d'une gestion durable des espaces publics, il apparaît nécessaire d'engager la construction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques de la commune, dans la lignée des réalisations précédentes (choix des matériaux, travail avec la population, ambition d'un bâtiment durable et multi-usages).

Les locaux actuels sont dégradés et ne permettent pas de répondre aux nouvelles attentes sociétales en matière de traitement des espaces publics. Ce nouveau lieu permettra d'associer et de sensibiliser la population sur différents enjeux du développement durable liés au travail quotidien du service technique (utilisation partagée des serres, développement d'ateliers bricolage et jardinage, atelier formation sur le zéro-phyto). Ces nouveaux services à la population sont en lien avec les activités du Tiers-lieu créé par la commune en 2019. Ce nouveau bâtiment aura également une vocation multi-usages, permettant de mettre à disposition une nouvelle salle de réunion qui servira en journée pour les activités de la mairie et en soirée pour les associations de la commune. Une AMO a été recrutée et vient de démarrer en septembre 2021 son travail.

Partenaires

Le terrain du futur centre technique est déjà une propriété communale. La prochaine étape du projet est la poursuite du travail de l'AMO qui permettra d'engager au 1^{er} semestre 2022 le recrutement de la maîtrise d'œuvre.

Avis préalable des services concernés par l'opération

Coût prévisionnel hors taxe.

Le coût estimé des travaux est de 950 000 euros.

Les principaux postes de dépense :

- le suivi du chantier avec le travail de la maîtrise d'œuvre ;
- l'aménagement du terrain ;
- la construction du bâtiment.

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Des demandes de subventions seront faites auprès des services de l'Etat, du conseil régional et du conseil département. Un crédit sera également souscrit par la collectivité.

En termes de coûts non financiers, nous pouvons mettre en avant le suivi et l'association au projet des agents de la collectivité.

Calendrier

Fin du travail de l'AMO : printemps 2022

Recrutement de la maîtrise d'œuvre : Mai/ Juin 2022

Recrutement des entreprises été 2022.

Démarrage des travaux automne/hiver 2022.

Indicateurs d'évaluation proposés

Fiche projet

Aménagement du centre bourg de Bouvron

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°6 : Redynamiser les centres bourgs

Intitulé du projet

Aménagement du centre bourg de Bouvron

Porteur du projet

Commune de Bouvron

Maître d'ouvrage

Commune de Bouvron

Description de l'action ou projet

Action n°1 : Requalification des espaces publics du centre de Bouvron

L'ouverture récente de la déviation de la RN 171 permet aujourd'hui au cœur de bourg de Bouvron d'être désencombré du trafic routier extrêmement nuisant qui le touchait depuis des dizaines d'années.

Pour anticiper ce changement dans les circulations et impulser une dynamique de revitalisation, la commune de Bouvron s'est dotée d'un schéma directeur de rénovation urbaine de son centre-bourg.

D'autre part, la communauté de communes du Pays de Blain est en train de se doter d'un plan guide pour les mobilités douces au sein de chaque commune, sur lequel la commune de Bouvron viendra s'appuyer.

Grâce à des actions visant à la fois l'aménagement de l'espace public, la reconfiguration de certains îlots urbains, la renaturation de certains espaces, la mise à disposition de nouveaux services ainsi qu'un travail sur l'offre commerciale, la commune met en œuvre une stratégie globale d'aménagement de son cœur de bourg.

Action 2 : Opération immobilière de renouvellement urbain -Ilots Gendron et Datin

Dans le cadre de l'ouverture récente de la nouvelle voie de contournement RN 171, la commune va pouvoir mettre en œuvre son projet de requalification de la place centrale et de réaménagement du centre-bourg.

Une étude de structure d'une part, et capacitaire d'autre part, permettra de déterminer la façon de procéder pour ces bâtiments : déconstruction et/ou réhabilitation. Le cahier des charges prévoit d'implanter des surfaces commerciales au rez-de-chaussée, des logements aux étages, ainsi qu'une poche de stationnements pour les résidents et les commerces.

Partenaires

Les achats des bâtiments sont en cours, l'EPF assure le portage foncier des nouvelles acquisitions. LAD assure le rôle d'AMO sur le projet.

Avis préalable des services concernés par l'opération

Coût prévisionnel hors taxe.

Action n° 1 : 3 100 000 euros (comprenant la renaturation des sols).

Action n°2 : Ilot Gendron : 450 000 euros

Ilot Datin : 900 000 euros. Des estimations sont encore en cours.

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Des demandes de subventions seront faites après des services de l'Etat, du conseil régional et du conseil département. Un crédit sera également souscrit par la collectivité.

En termes de coûts non financiers, nous pouvons mettre en avant le suivi et l'association au projet des agents de la collectivité.

Calendrier

Les travaux démarreront en 2022. La date de démarrage est dépendante des résultats du diagnostic archéologique que doit réaliser l'INRAP en début d'année 2022.

Indicateurs d'évaluation proposés

Fiche projet

Mise en valeur de l'habitat par la culture

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OPERATION PRIORITAIRE N°8 : Valoriser le patrimoine historique et la culture par des initiatives collectives et créatives pour satisfaire la diversité des publics

Intitulé du projet

Mise en valeur de l'habitat par la culture

Porteur du projet

Commune de Bouvron

Maître d'ouvrage

Commune de Bouvron

Description de l'action ou projet

Depuis de nombreuses années, la commune de Bouvron attendait la déviation de la RN171 pour penser à son aménagement de centre-bourg et sa mise en valeur. Si les visions architecturale, économique, humaine, sociale, peuvent être repensées à cette occasion, il est un secteur qu'il ne faut pas écarter du champ d'étude : le secteur culturel, qui peut s'inscrire dans toutes les visions ci-dessus.

C'est pourquoi le comité consultatif culture, en lien avec le comité consultatif cadre de vie et aménagement se doit de réfléchir à de nouvelles perspectives pour la commune, à une mise en valeur de notre territoire rural et être force de proposition

Partenaires

Avis préalable des services concernés par l'opération

Coût prévisionnel hors taxe.

11.000 € pour l'achat de 4/5 sculptures (rond-point) et action avec les enfants des écoles de la commune.

Street art : entre 50.000€ et 70.000 €

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Des demandes de subventions seront faites auprès des services de l'État, du conseil régional et du conseil département.

Calendrier

Les travaux démarreront en 2022.

Indicateurs d'évaluation proposés

Fiche projet

Mise en œuvre du schéma cyclable -phase n°1

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°2 - Réussir la transition environnementale en « diminuant fortement l’empreinte carbone » dès 2035 pour atteindre une neutralité carbone d’ici 2050

Intitulé de l’action ou du projet

Mise en œuvre du schéma cyclable – phase n°1.

Porteur du projet

Commune de Bouvron

Maître d’ouvrage

Commune de Bouvron

Description de l’action ou projet

Cette action s’inscrit dans un projet d’ensemble de développement d’un schéma cyclable à l’échelle de la commune en lien avec l’intercommunalité. L’objectif est de favoriser et sécuriser les déplacements doux entre le centre-ville, les écoles et Horizinc.

Partenaires

La CCRB. Le CAUE qui a mené une étude de requalification des entrées de bourg.

Avis préalable des services concernés par l’opération

Coût prévisionnel hors taxe.

204 000 euros

Coût de l’aménagement paysager à estimer.

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Des demandes de subventions seront faites auprès des services de l’Etat, du conseil régional et du conseil département.

Calendrier

Les travaux démarreront en 2022.

Indicateurs d'évaluation proposés

Fiche projet

Réhabilitation et extension de l'ancienne gare

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°7 : Réduire les inégalités et porter la solidarité comme véritable enjeu du territoire

Intitulé du projet : Construction d'un Hôtel de Communauté dans le prolongement de l'ancienne gare.

Porteur du projet : Communauté de Communes de la Région de Blain

Nom de l'organisation : Pays de Blain

Type : EPCI

Maître d'ouvrage du contrat

Communauté de Communes de la Région de Blain

EPCI

Description de l'action ou projet

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif pour les services communautaires, le bureau d'études Cérur a réalisé une étude de programmation visant à détailler le besoin.

Le regroupement des pôles Ressources & Moyens, Petite Enfance, Economique & Emploi, Aménagement du Territoire et la création d'un pôle élu au sein d'un même site, ainsi que les perspectives de développement des services à court terme engendrent un besoin de 1 300 m² environs de surface plancher.

Plusieurs scénarii d'implantation du bâtiment ont été envisagés sur la parcelle située entre la gare et le boulevard de la résistance et débattus au sein de groupes de travail et de groupes projet composés d'élus et d'agents. A l'issue de cette faisabilité comparative, le scénario retenu consiste

à restructurer et étendre l'ancienne gare par l'arrière. Le projet concerne les postes de travail d'une quarantaine d'agents, la facilitation du parcours des usagers dans les services communautaires et la création d'un pôle Elus, notamment doté d'une salle du conseil communautaire modulable. Le budget prévisionnel total est de 3 450 000 € HT

Les principaux enjeux qui sont ressortis lors des différents temps de concertations sont :

- La sobriété de la proposition architecturale et l'exemplarité du projet sur le plan environnemental (notamment en ce qui concerne l'impact des matériaux),
- L'insertion paysagère et urbanistique du projet et le souhait d'une présence importante du végétal à l'intérieur comme aux abords du bâtiment,
- L'importance du hall d'accueil : espace ouvert, lumineux, spacieux, vitré, ne renvoyant pas une image trop institutionnelle,
- Le choix de la modularité des espaces visant le confort, facilitant la collaboration et favorisant les bureaux individuels tout en garantissant l'adaptabilité du bâtiment voire son changement de destination.

L'exemplarité de bâtiment sur le plan environnemental doit permettre de diminuer drastiquement les consommations énergétiques du parc immobilier communautaire. Le bâtiment comporte suffisamment de permanences et d'équipements afin d'héberger, le cas échéant, une Maison France Services.

Partenaires

Partenaires pour la conception et le suivi du projet :

- Mairie de Blain. Services urbanisme et technique
- Agents et élus de la collectivité

Partenaires financiers :

- Etat / DETR DSIL. Sollicitation prévue cette année
- Région / CTR. Attente de l'élaboration du contrat très prochainement.
- Département / Contrat intercommunal. Attente de l'élaboration du contrat très prochainement.
- LEADER / A discuter.

Ingénierie :

- Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage par Cérur
- Équipe de concepteurs en cours de sélection

Avis préalable des services concernés par l'opération

DRAC : Demande de diagnostic archéologique en cours.
Service instructeur et mairie (Permis de construire)

Coût prévisionnel hors taxe

Coût prévisionnel de l'opération (investissement) : 3 450 000 € HT

Principaux postes de dépenses :

Foncier : 100 000 €

Honoraire de maîtrise d'œuvre et études : 500 000 €

Travaux : 2 500 000 €

Revalorisation des prix, aléas et modulaires : 350 000 €

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Foncier	100 000 €	Union européenne (LEADER) 1,5 %	50 000 €	à solliciter
Honoraires de maîtrise d'œuvre et d'études	500 000 €	Etat (DSIL) 14,5 %	500 000 €	à solliciter
Travaux	2 500 000 €	Région des Pays de la Loire 8,7 %	300 000 €	à solliciter
Revalorisation des prix, aléas et modulaires	350 000 €	Département de Loire- Atlantique (contrat intercommunal 2021- 2026) 14,5 %	500 000 €	à solliciter
		CAF (4,17%)	144 000 €	à solliciter
		Communauté de Communes de la région de Blain (56,7%)	1 956 000 €	
Total	3 450 000 €	Total	3 450 000 €	

Calendrier

- Sélection du maître d'œuvre : premier trimestre 2022
- Dépôt du PC : Second trimestre 2022
- Démarrage des travaux : dernier trimestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

- Nombre d'agents hébergés dans les nouveaux locaux
- Gains de consommation énergétique du parc immobilier de la Communauté de Communes

Fiche projet

Création d'une nouvelle déchèterie à Blain

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°2 - Réussir la transition environnementale en « diminuant fortement l'empreinte carbone » dès 2035 pour atteindre une neutralité carbone d'ici 2050

Intitulé du projet : Création d'une nouvelle déchèterie à Blain

Porteur du projet : Communauté de Communes de la Région de Blain

Nom de l'organisation : Pays de Blain

Type : EPCI

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : Communauté de Communes de la Région de Blain

Description de l'action ou projet

La Communauté de Communes de la Région de Blain dispose actuellement de 2 déchèteries sur son territoire dont l'une est située sur la commune de BLAIN. Cette déchèterie a une superficie totale de 2 500 m² - hors plateforme déchets verts – et est située rue Thomas Edison sur le Parc d'activités de Blûchets Sud. Elle collecte 12 flux dont le conditionnement varie en fonction de la nature du déchet, de sa consistance et de sa dangerosité. Elle réceptionne annuellement près de 5 200 tonnes de déchets (hors déchets verts).

La fréquentation journalière de la déchèterie varie entre 300 et 600 usagers par jours, avec des pics à 1 000 passages/jour. Cette fréquentation élevée pose un certain nombre de difficultés au niveau de la gestion des véhicules entrants, des zones de manœuvres et des temps d'attente des usagers en période de pointe. Par ailleurs, le nombre de filières à mettre en place au niveau des déchèteries ayant fortement évolué ces dernières années, il apparaît aujourd'hui que la déchèterie de Blain n'est plus en mesure d'assurer le niveau de service demandé dans des conditions de sécurités et de fonctionnalités suffisantes.

La création d'une nouvelle déchèterie à Blain répond donc aux objectifs suivants :

- Améliorer le confort et la sécurité des agents et des usagers : circulation, stationnement, facilité de dépôts, intempéries....
- Permettre l'accueil des nouvelles filières dans de bonnes conditions et anticiper l'espace nécessaire aux filières à venir dans les prochaines années
- Favoriser le réemploi en prévoyant les espaces et équipements nécessaires à l'articulation du projet avec celui du pôle consommateur (ex : zone d'accueil/dépôts/stockages des objets destinés à la recyclerie, local pour l'organisation d'ateliers autour du réemploi, l'organisation d'animations sur la prévention Déchets, des zones de don, ...)
- Sensibiliser les habitants à la valorisation des déchets en diffusant le plus largement et clairement possible les consignes de tri (signalétique, scénographie, animations...)
- Evaluer la faisabilité pour l'équipement de produire de l'énergie
- Améliorer la gestion de l'équipement et le contrôle des flux entrant et sortant
- Prévoir et intégrer des moyens pour prévenir les intrusions sur le site et préserver la sécurité des biens et des personnes (ex : éclairages, protection des bâtiments, des clôtures, installation d'alarmes, détecteurs, etc.)

Le programme envisagé comprendra les éléments suivants :

- Des locaux de gardiennage et sociaux adaptés aux normes du travail actuelles et adaptés aux nombres de salariés
 - A minima l'accueil de 14 filières différentes (Carton, Verre, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, Déchets Dangereux Spéciaux des ménages, Déchets d'ameublement, Déchets de bois (classe A et classe B), Déchets métalliques, Tout venant / encombrant, Déchets verts, Gravats et déchets inertes, Plâtre, Plastique dure, Déchets d'amiante-liée des particuliers et Pneumatiques usagés des particuliers (collectes ponctuelles)).
 - Une zone de collectes temporaires (sapins, coquillages, etc.)
 - Une zone de réemploi pour faciliter le travail de la recyclerie (lieu de déchargement, stockage, tri)
 - Une zone de don ou « espace seconde chance » pour tous les objets fonctionnels mais non revalorisés par la recyclerie ou par le biais des filières REP (comme un préau « matériaux » ou une « matériauthèque »)
 - Une zone de sensibilisation et d'animations à définir (scénographie sur les consignes de tri, locaux d'animation, ateliers ouverts...). Le cas échéant, cet équipement pourra être phasé dans le temps mais le projet devra prévoir sa réalisation à terme.
 - Un dispositif de sécurisation, de contrôle d'accès et de gestion des flux adapté. De la même manière, si le fait de clôturer le site est indispensable dès le départ, certains autres investissements en la matière pourront être différés en fonction du budget mais devront pouvoir être réalisés ultérieurement
 - Les équipements techniques nécessaires pour respecter les différentes réglementations (urbanistique, environnementales...) : espaces non imperméabilisés, bassins de rétention, stockage des déchets dangereux, sécurité des personnes...
- Déjà réalisé :
- Maîtrise foncière (BA de la ZAC Nord des Blûchets)

En cours :

- Elaboration du programme
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage (bureau d'études ANTEA Group)

Prochaine étape

- Validation du programme
- Recrutement du maître d'œuvre
- Réalisation des dossiers réglementaires
- Sélection des entreprises
- Démarrage des travaux
- Réception des ouvrages
- Ouverture du nouvel équipement au public

Partenaires

Partenaires pour la conception et le suivi du projet :

- Mairie de Blain. Services urbanisme et technique
- DDTM
- Le Syndicat Centre Nord Atlantique (conseils technique et cohérence avec la politique de traitement des déchets sur le territoire),
- La Recyclerie Nord Atlantique et AIRE (cohérence avec le projet de pôle Consomm'acteur),
- Le service Economie du Pays de Blain (aménagement zone d'activité),
- L'ADEME
- Le SDIS 44
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Les agents et élus de la collectivité

Partenaires financiers :

- Etat / DETR DSIL. Sollicitation prévue cette année
- Région / CTR. Attente de l'élaboration du contrat très prochainement.
- LEADER / A discuter.

Ingénierie :

- Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage par ANTEA GROUP
- Équipe de concepteurs à sélectionner

Avis préalable des services concernés par l'opération

Autorité environnementale (ICPE)

Service instructeur et mairie (Permis de construire)

Coût prévisionnel hors taxe.

2 000 000 € HT

Principaux postes de dépenses :

Foncier : 250 000 €

Honoraire de maîtrise d'œuvre et études : 250 000 €

Travaux : 1 500 000 €

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Foncier	250 000 €	ADEME	€	
Etudes diverses et maîtrise d'œuvre	250 000 €	Etat (FSIPL/DETR) %	205 000 €	Acquis
Travaux	1 500 000 €	Région des Pays de la Loire	300 000 €	à solliciter
		Communauté de Communes de la Région de Blain 20%	1 495 000 €	
Total	2 000 000 €	Total	2 000 000 €	

Calendrier

Faisabilité, Programmation, sélection du maître d'oeuvre : dernier trimestre 2021 et premier trimestre 2022

Etudes techniques et réglementaires : 2022

Travaux : 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Tonnages apportés sur le nouvel équipement par flux (et notamment les quantités d'encombrants)

Taux d'évitement ou de détournement (quantité déposée sur les zones de dons et de réemploi)

Taux de fréquentation de l'équipement

Tonnages apportés sur le pôle Consomm'Acteur

Coût de gestion de l'équipement en €/hab et en €/tonne

Fiche projet

Schéma d'accueil et d'implantation des entreprises

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°4 - Développer et renforcer les activités économiques sur le territoire en cohérence avec les valeurs défendues par le territoire

Intitulé du projet : Schéma d'accueil et d'implantation des entreprises

Porteur du projet :

Communauté de Communes de la Région de Blain
Nom de l'organisation : Pays de Blain
Type : EPCI

Maître d'ouvrage du contrat

Communauté de Communes de la Région de Blain

Description de l'action ou projet

Intérêt du projet : Schéma d'accueil et d'implantation des entreprises

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes de la Région de Blain souhaite disposer d'un schéma d'accueil et d'implantation des entreprises, afin de développer et de renforcer les activités économiques du territoire et l'emploi, en lien notamment avec les filières dominantes du territoire, et d'accompagner l'installation de nouvelles entreprises et de projets innovants capables de répondre aux enjeux du territoire.

La politique de développement économique est au cœur des politiques de la Communauté de Communes de la Région de Blain depuis de nombreuses années. La Communauté de Communes de la Région de Blain dispose depuis 2013 d'un schéma d'accueil des entreprises. En 2016, la Communauté de Communes a été amenée à se doter d'une meilleure vision prospective en élaborant une stratégie de développement économique et d'emploi qui a permis de déterminer les leviers d'actions permettant de répondre au mieux aux besoins d'entreprises et à la création d'emplois.

Face aux nouveaux enjeux et défis liés notamment au réchauffement climatique et à l'évolution des modes de vie et de consommation (télétravail, développement du travail indépendant, émergence des tiers-lieux etc...), considérant les objectifs de la Loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 (division par deux du rythme d'artificialisation dans les 10 prochaines années), il apparaît nécessaire de disposer d'une vision prospective, cohérente et partagée du développement économique sur le territoire afin de mieux organiser l'accueil et le développement des activités économiques dans les années futures et de proposer des solutions foncières et immobilières adaptées à la demande des entreprises.

Par conséquent, la réalisation du schéma d'accueil permettra aux élus de :

- Disposer d'une actualisation et d'une mise à jour de la connaissance du dispositif d'accueil des entreprises, notamment de l'offre en foncier économique et d'immobilier d'entreprises.
- Disposer d'une grille d'analyse des besoins et perspectives de développement des différents types d'activités économiques, ainsi que d'un recensement des différents projets en cours (projet de tiers-lieux etc...)
- Définir et qualifier les potentialités foncières d'accueil existantes ou à créer plus particulièrement dans les centralités dans le cadre d'une stratégie de densification et de renouvellement urbain. Une analyse multi-critères des différents sites d'implantation possibles dans les centralités permettra de prioriser les sites à aménager.
- Définir et de qualifier les potentialités immobilières d'accueil existantes ou à créer (espaces de coworking, pôle entrepreneurial, tiers-lieux etc...)
- Disposer d'une organisation spatiale cohérente des activités économiques au niveau de la communauté de communes
- Identifier les actions d'optimisation et de requalification à mettre en œuvre des parcs d'activités économiques (renouvellement des entreprises, densification, performance durable...), par notamment le réexamen des règlements et cahiers des charges de cession de terrain.
- Définir les modalités de gouvernance quant à la validation des implantations d'entreprises en fonction des principes du Schéma d'accueil (commission d'implantation etc.)

Partenaires

Partenaires pour la conception et le suivi du projet :

- L'Etat,
- La Région,
- Le Pôle métropolitain Nantes St Nazaire,
- Le Club des Entreprises de la Région de Blain (CERB),
- L'Union des Professions Libérales, Commerciales et Artisanales de Bouvron (UPLAC),
- L'Association des Commerçants et des Artisans du Gâvre (ACAG),
- L'Espace de coworking de Bouvron (le COW-B),
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- La Chambre d'Agriculture,
- La CRESS
- La BGE Atlantique Vendée

Partenaires financiers :

- Etat / DETR DSIL. Sollicitation prévue cette année
- Région / FRES. A solliciter

Ingénierie :

- BE à sélectionner

Avis préalable des services concernés par l'opération

Néant

Coût prévisionnel hors taxe

Le coût estimé pour la réalisation du schéma d'accueil est de 25.000 € HT.

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé en indiquant si le montant est sollicité ou acquis (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité /Refusé
Bureau(x) d'études	25.000 €	Union européenne	€	
		Etat (DETR) 50%	12 500 €	à solliciter
		Région des Pays de la Loire (FRES) 30%	7 500€	à solliciter
		Département de Loire-Atlantique	€	
		Communauté de Communes de la Région de Blain 20%	5 000 €	
Total	€	Total	25 000 €	

Calendrier

- Réalisation du cahier des charges : Novembre 2021
- Lancement de la consultation : Décembre 2021 – Janvier 2022
- Analyse des candidatures et des offres : Février – Mars 2022
- Sélection du/des bureaux d'études : Mars 2022
- Lancement de la démarche : Avril 2022
- Élaboration du Schéma d'accueil et d'implantation : Avril 2022 – Octobre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Critères d'évaluation lors de l'élaboration du schéma d'accueil :

- Nombre de partenaires associés à la démarche
- Nombre d'entreprises ayant répondu aux sollicitations dans le cadre de la démarche (enquête, réunions, ateliers collectifs etc...)
- En matière de densification des espaces : nombre de m² révélés en densification dans les centralités et en zones d'activités économiques
- Nombre de projets recensés auprès des acteurs économiques

Indicateurs de suivi :

- Production du Schéma et adoption par le conseil communautaire
- Suivi des implantations et des niveaux de commercialisation en centralités et dans les ZAE

Indicateurs d'impact :

- Évolution du nombre d'entreprises et d'emplois en centralités et en ZAE

Fiche projet

Aménagement d'un Parc d'Activités économiques à Blain

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°4 - Développer et renforcer les activités économiques sur le territoire en cohérence avec les valeurs défendues par le territoire

Intitulé du projet : Aménagement d'un Parc d'Activités économiques à Blain

Porteur du projet :

Communauté de Communes de la Région de Blain
Nom de l'organisation : Pays de Blain
Type : EPCI

Maître d'ouvrage du contrat

Communauté de Communes de la Région de Blain

Description de l'action ou projet

Intérêt du projet : Aménagement d'un Parc d'Activités Economiques d'environ 3 hectares à BLAIN

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes de la Région de Blain souhaite faciliter l'implantation des entreprises en lien notamment avec les filières dominantes du territoire, et accompagner l'installation de nouvelles entreprises et de projets innovants capables de répondre aux enjeux du territoire.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de la Région de Blain a développé une offre foncière permettant de répondre aux besoins des entreprises locales et exogènes (petite industrie, artisanat, services, commerces de gros),

La Communauté de Communes de la Région de Blain dispose désormais de 5 parcs d'activités économiques, dont les 3 suivants ont déjà été entièrement commercialisés :

- Parc d'activités des Blûchets (Blain)
- Parc d'activités de la Druge Chevaux (Bouvron)
- Parc d'activités de Bourg Besnier (La Chevallerai)

Seuls 2 parcs d'activités disposent encore de quelques surfaces disponibles.

- Parc d'activités du Bel Air (Bouvron)
- Parc d'activités de la Noë Grée (Le Gâvre)

Face aux nouveaux enjeux et défis liés notamment au réchauffement climatique et aux objectifs de la Loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 (division par deux du rythme d'artificialisation dans les 10 prochaines années), la Communauté de Communes a pris la décision, dans le cadre de son projet de territoire, d'élaborer un schéma d'accueil et d'implantation des entreprises afin de mieux organiser l'accueil et le développement des activités économiques dans les années futures et de proposer des solutions foncières et immobilières adaptées à la demande des entreprises.

En parallèle, considérant l'absence de foncier économique disponible sur la Commune de Blain, reconnue comme Pôle majeur, la Communauté de Communes souhaite aménager à très court terme une surface d'environ 3 hectares, qui jouxte l'actuel Parc d'Activités des Bluchets, afin de pouvoir proposer des solutions foncières aux entreprises.

L'aménagement de cette surface, propriété de la Commune de Blain, nécessitera la réalisation d'un permis d'aménager ainsi que l'adaptation du Plan local d'urbanisme.



Partenaires

Partenaires pour la conception et le suivi du projet :

- Mairie de Blain. Services urbanisme et technique
- Le Pôle métropolitain Nantes St Nazaire
- L'Etat
- La Région
- Le Club des Entreprises de la Région de Blain (CERB).

Partenaires financiers :

- Etat / DETR DSIL. Sollicitation prévue cette année
- Région / CTR. Attente de l'élaboration du contrat très prochainement.

Ingénierie :

- Equipe de concepteurs à sélectionner

Avis préalable des services concernés par l'opération

Autorité environnementale (DLE, EI)

Service instructeur et mairie de Blain (Permis d'aménager)

DRAC (Archéologie préventive)

Coût prévisionnel hors taxe.

Estimation financière :

- Maîtrise d'œuvre : 50.000 €

- Réalisation des travaux : 600.000 €

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Maîtrise d'œuvre	50.000 €	Union européenne (LEADER) 16%	€	
		Etat (DSIL) 35%	227 500 €	à solliciter
		Région des Pays de la Loire CTR (45%)	292 500 €	à solliciter
Travaux	600.000 €	Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 16%	€	
		Communauté de Communes de la Région de Blain 20%	130 000 €	
Total	650.000 €	Total	650 000 €	

Calendrier prévisionnel

- Réalisation de la consultation de maîtrise d'oeuvre : Décembre 2021 – Février 2022
- Réalisation des études et du permis d'aménager : Mars 2022 – Mars 2023
- Appel d'offres pour la réalisation des travaux : Avril – Mai 2023
- Réalisation des travaux : Juin – Décembre 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

- Nombre d'entreprises implantées
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de m² commercialisés

Fiche projet

Optimisation de son schéma de collecte

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°2 - Réussir la transition environnementale en « diminuant fortement l’empreinte carbone » dès 2035 pour atteindre une neutralité carbone d’ici 2050

Intitulé du projet : Achat des bacs OM pour passage en C 0.5

Porteur du projet :

Communauté de Communes de la Région de Blain
Nom de l'organisation : Pays de Blain
Type : EPCI

Maître d’ouvrage du contrat

Communauté de Communes de la Région de Blain
EPCI

Description de l’action ou projet

Dans le cadre de l’optimisation de son schéma de collecte, la Communauté de Communes de la Région de Blain souhaite revoir l’organisation des ramassages des ordures ménagères résiduelles afin de s’adapter aux nouveaux comportements adoptés par sa population depuis la mise en œuvre de la tarification incitative.

L’entrée en vigueur de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2019 a notablement modifié les pratiques des usagers en matière de production de déchets et d’utilisation de leur conteneur à déchets avec comme conséquence une baisse importante de la quantité d’OMr (- 30%) à collecter, une diminution du taux de présentation des conteneurs OMr (98,96% des conteneurs sont présentés moins de 26 fois par an à la collecte) et une augmentation des apports en déchèterie et dans au niveau des points tris installés sur le territoire pour la collecte sélective.

La Communauté de Communes envisage donc de réduire sa fréquence de collecte des OMr à 1 ramassage tous les 15 jours, au lieu d’un ramassage par semaine et de remplacer la collecte d’OMr supprimée par un ramassage des emballages recyclables en porte à porte. La collecte en porte à porte des emballages sera également soutenue par l’extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2022.

L’intérêt de la démarche : réduire les coûts de collecte des ordures ménagères, adapter le service public aux besoins des habitants, proposer un nouveau service aux usagers avec le ramassage en porte à porte des emballages recyclables en lieu et place de l’apport volontaire en vigueur, augmenter la quantité de déchets recyclables collecter, faciliter le geste de tri de tous les habitants.

Objectif :

- 30% sur les couts de collecte des OMr
- + 15% d’emballages recyclables collectés et valorisés

En cours :

- La demande de dérogation préfectorale pour la réduction de la fréquence de collecte des OMr

Prochaine étape :

- La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri
- L'acquisition et la livraison des conteneurs « Emballages » aux foyers du territoire
- La définition des nouveaux circuits de collecte en mode C 0,5
- Les actions de communication et de sensibilisation des habitants sur le nouveau schéma de collecte
- Le démarrage des collectes Emballages et OMr en C 0,5

Partenaires

Partenaires pour la conception et le suivi du projet :

- Préfecture de Loire Atlantique
- SMCNA
- ADEME
- CITEO
- Mairies

Partenaires financiers :

- Etat / DETR DSIL. Sollicitation prévue cette année
- ADEME.

Avis préalable des services concernés par l'opération

- Arrêté préfectoral de dérogation pour la collecte des OMr tous les 15 jours

Coût prévisionnel hors taxe

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

La mise en œuvre du projet nécessite d'engager des dépenses de communication (mémo-tri, affiches, consignes de tri, courrier individuel d'information des usagers, pages Internet, encart presse, bulletins intercommunaux et communaux, etc.), de fourniture (achat de conteneurs, de signalétique de tri) et de prestation (location véhicule, renfort personnel pour la distribution des bacs)

Dépenses prévisionnelles 2022 – section d'investissement :

- Acquisition des conteneurs pour la collecte en porte à porte des emballages
 - o 7200 conteneurs de 240 L - couvercle jaune : prix unitaire 31,70 € HT
 - o 100 conteneurs de 360 L - couvercle jaune : prix unitaire 45,60 € HT
 - o 100 conteneurs de 660 litres – couvercle jaune : prix unitaire 111,40 € HT

Total dépenses d'investissement : 243 940 € HT, soit 292 728 € TTC

Dépenses prévisionnelles 2022 – section de fonctionnement :

- Réalisation des mémo-tri (7 500 adhésifs à coller sur les conteneurs JAUNE + 1 000 mémo-tri et affiches à destination des mairies et des bailleurs pour les habitats collectifs)
- Location de véhicules pour les livraisons de bacs (2 véhicules 20 m3 avec hayon pendant 3 mois à raison de 750 € TTC/mois/camion + 0.15 €/km)
- Mise à disposition de personnel pour effectuer la distribution des conteneurs auprès des habitants (2 agents pendant 3 mois)
- Courrier d'information individuel adressé à chaque foyer du territoire

Poste de dépenses	Enveloppe prévisionnelle € HT	Montant € TTC
Envoi courriers individuels d'information aux usagers	7 000	7 000
Communication (réalisation du mémo-tri « consignes de tri », affiches, visuels conteneurs)	10 000	12 000
Location véhicule distribution	6 000	7 200
Personnels	20 000	20 000

Total dépenses de fonctionnement : 43 000 € HT, soit 46 200 € TTC

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Achat des bacs	243 940 €	Union européenne	€	
Communication	23 000 €	Etat (DSIL) 50 %	133 470 €	à solliciter
		Communauté de Communes de la région de Blain (50%)	133 470 €	
Total	266 940 €	Total	266 940 €	

Calendrier

Septembre 2021 : sollicitation de la dérogation de fréquence de collecte auprès de la préfecture de Loire-Atlantique

Septembre-décembre 2021 : conception des visuels des nouvelles consignes de tri

Janvier-février 2022 : consultation des entreprises (réalisation des mémo-tri, fourniture des conteneurs Jaunes)

Début de la campagne de communication sur le futur schéma de collecte des OMr et la mise en place de la collecte en porte à porte des emballages (site internet, bulletin intercommunaux et communaux)

Mars 2022 : Validation des commandes et envoi des courriers d'information individuels aux habitants

Avril 2022 : Réception des matériels – début de la distribution des conteneurs Jaune

Été 2022 : démarrage de la collecte bimensuelle des OMr et début du ramassage des emballages recyclables en porte à porte à réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation pour la collecte en C 0,5 des déchets ménagers.

Décembre 2022 : 1^{ère} évaluation du nouveau schéma de collecte (évolution des tonnages collectés en OMr et en Emballages, mesure du taux de refus)

Indicateurs d'évaluation proposés

- Enquête auprès d'un panel de la population sur la compréhension des nouvelles consignes
- Suivi des tonnages d'emballages recyclables collectés (objectif : + 2,5 kg/hab/an de nouveaux emballages triés par les habitants + 1 kg supplémentaire lié au phénomène d'entraînement (anciens emballages))
- Caractérisation du gisement d'emballages collectés
- Suivi du taux de refus sur les emballages recyclables collectés
- Suivi de la quantité d'OMr collectée (objectif : - 4 kg/hab/an)

Fiche projet

Création d'une boucle Cyclo-touristique Canal – Forêt

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°4 – Développer et renforcer les activités économiques sur le territoire en cohérence avec les valeurs défendues par le territoire

Intitulé du projet : Création d'une boucle Cyclo-touristique Canal – Forêt

Porteur du projet :

Communauté de Communes de la Région de Blain

Nom de l'organisation : Pays de Blain

Type : EPCI

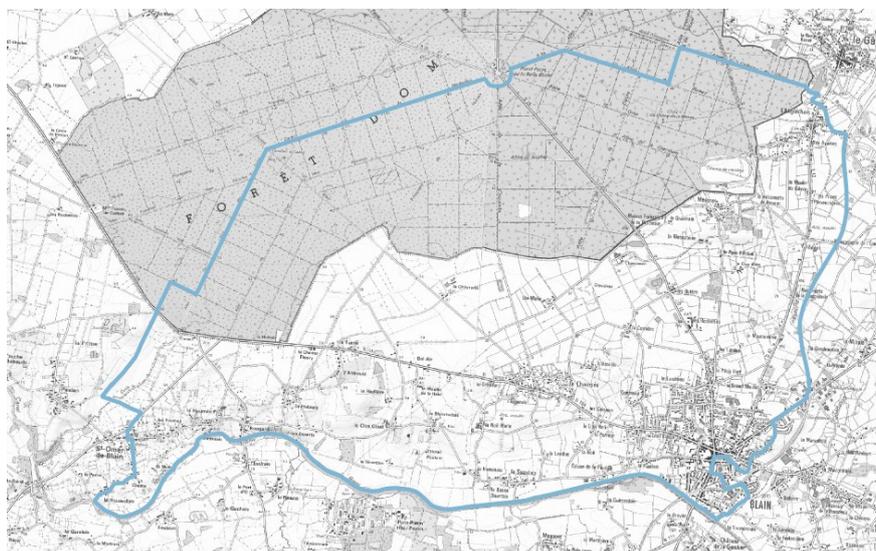
Maître d'ouvrage du contrat

Communauté de Communes de la Région de Blain

EPCI

Description de l'action ou projet

Le Pays de Blain souhaite créer une boucle cyclable permettant de découvrir les principaux attraits touristiques du territoire : Canal de Nantes à Brest, Forêt du Gâvre, patrimoine culturel et historique à Blain et à Le Gâvre. Détour de la Vélodyssée, cette boucle vise à permettre de « capter » les cyclotouristes itinérants et les inciter à faire halte en Pays de Blain. L'offre d'hébergement à la nuitée et les services indispensables à ce type de clientèle devront donc être identifiés sur le tracé. La boucle doit être accessible à tous les usagers (VTC, familles, carrioles...) et, autant que faire se peut, confortable et sécurisée. Tracé identifié à ce stade



Partenaires

Partenaires pour la conception et le suivi du projet :

- Mairie de Blain et du Gâvre. Services urbanisme et technique
- ONF / La boucle traverse le massif forestier du Gâvre
- Département / services des routes, tourisme, sports et vélo.

Partenaires financiers :

- État / DETR DSIL
- Région / CTR. Attente de l'élaboration du contrat très prochainement.
- Département / Lignes sectorielles (sport, vélo, tourisme)
- LEADER / A discuter.

Ingénierie :

- Étude de faisabilité par un cabinet extérieur en cours

Avis préalable des services concernés par l'opération

ONF

Service des routes du Département pour les traversées

Le cas échéant autorité environnementale

Coût prévisionnel hors taxe

Coût prévisionnel de l'opération (investissement) : 115 000 € HT

Décrire ici les principaux postes de dépenses :

Honoraire de maîtrise d'œuvre et études : 15 000 €

Travaux : 100 000 €

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Honoraires de maîtrise d'œuvre et d'études	15 000 €	Union européenne	0 €	
Travaux	100 000 €	Etat (DSIL) 35 %	40 250 €	à solliciter
		Région des Pays de la Loire (19 %)	21 750 €	à solliciter
		Département de Loire-Atlantique (à définir) 26 %	30 000 €	à solliciter
		Communauté de Communes de la région de Blain (20%)	23 000 €	
Total	115 000 €	Total	115 000 €	

Calendrier

- Etude de faisabilité : En cours
- Sélection du maître d'œuvre, réalisation des études techniques et réglementaire :
Second trimestre 2022 – premier trimestre 2023
- Démarrage des travaux : Deuxième trimestre 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

- Nombre de cyclotouriste empruntant l'itinéraire
- Evolution du nombre de nuitées des hébergements et site touristiques le long du tracé

Fiche projet

Étude de programmation et de faisabilité en renouvellement urbain de « l'îlot de la prée / îlot culturel »

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°6 : Redynamiser les centres-bourgs

Intitulé du projet : Étude de programmation et de faisabilité en renouvellement urbain de « l'îlot de la prée / îlot culturel »

Porteur du projet :

Communauté de Communes de la Région de Blain
Nom de l'organisation : Pays de Blain
Type : EPCI

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : Communauté de Communes de la Région de Blain
Type : EPCI

Description de l'action ou projet

Dans le prolongement des études de réaménagement du Bourg de Blain, visant à réorganiser le flux de circulation et à améliorer la qualité des espaces publics, la commune de Blain souhaite pouvoir structurer l'aménagement de l'îlot de la prée situé en plein cœur du centre-ville. Cf. annexe 1.

Cet îlot, situé à un emplacement stratégique à l'échelle de la commune accueille côté Nord, le cinéma Saint-Laurent de Blain, le Centre Socio-Culturel TEMPO et l'école de musique associative de Blain. Côté Sud, un bâtiment municipal ainsi qu'un parking compose cet ensemble de 0,65 ha (côté Nord et Sud).



Fort de son expérience d'études de programmation et de faisabilité sur le quartier de la friche Richomme, une étude de programmation et de faisabilité sera engagée sur 2022 afin de définir le devenir de ce site, dans son occupation et dans ses usages.

Prochaines étapes :

Élaboration d'un cahier des charges précisant les modalités de sollicitation d'un appui extérieur.

Élaboration d'une charte de gouvernance entre l'intercommunalité, les communes et les acteurs du projet

Partenaires

Partenaires pour la conception et le suivi du projet :

- Mairie de Blain. Services urbanisme et technique / Co-maitrise d'ouvrage de la démarche
- Centre Socio-Culturel TEMPO / définition du besoin et participation au projet
- École de musique de Blain / définition du besoin et participation au projet
- Cinéma Saint-Laurent / définition du besoin et participation au projet
- Bureau d'études
- Habitants du territoire / Travail sur l'appropriation de l'espace public
- Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique

Partenaires financiers :

- État / DETR DSIL. Sollicitation prévue cette année
- Région / CTR. Attente de l'élaboration du contrat très prochainement.
- Département / Contrat intercommunal. Attente de l'élaboration du contrat très prochainement.
- LEADER / A discuter.

Ingénierie :

- Équipe Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage à sélectionner

Avis préalable des services concernés par l'opération

Autorité environnementale (DLE, EI)
Service instructeur et mairie de Blain (Permis d'aménager)
DRAC (Archéologie préventive)

Coût prévisionnel hors taxe

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 30 000€ HT (investissement) pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'année 2022.

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Étude de programmation et de faisabilité sur l'ilot de la Prée	30 000 €	Union européenne (LEADER)	€	
		ANCT (enveloppe pour l'élaboration du projet de territoire et du CRRTE)	20 000 €	à solliciter
		Région des Pays de la Loire	€	
		Département de Loire-Atlantique (AMI cœur de bourg 2021-2026)	4 000 €	à solliciter
		Communauté de Communes 20%	6 000 €	
Total	€	Total	30 000 €	

Calendrier

1/ Lancement d'un appel d'offre	Février 2022
2/ Recrutement d'un Bureau d'études	Mai 2022
3/ Lancement de l'étude	Juin 2022
4/ Fin de l'étude	Décembre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

- Nombre de nouveaux logements produits dans le centre-bourg sur le périmètre de l'opération
- Densité de logements sur le périmètre de l'opération
- Maintien des activités générateurs de flux dans l'hypercentre

Fiche projet

Mise en réseau des bibliothèques

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

OBJECTIF PRIORITAIRE N°8 : Valoriser le patrimoine historique et la culture par des initiatives collectives et créatives pour satisfaire la diversité des publics

Intitulé du projet : Mise en réseau des bibliothèques

Porteur du projet :

Communauté de Communes de la Région de Blain
Nom de l'organisation : Pays de Blain
Type : EPCI

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : C.C. de la Région de Blain
Type : E.P.C.I.

Description de l'action ou projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel de territoire 2018-2020, une des actions-phare était la création d'un réseau de lecture publique à l'échelle de la communauté de communes. Ce projet n'a pas pu voir le jour au cours de ce 1^{er} PCT, néanmoins la nouvelle équipe communautaire 2020-2026 ainsi que les maires des communes-membres ont réaffirmé dès le début du mandat, le souhait de mettre en place cette mise en réseau.

Cette mise en réseau consistera à réaliser les actions ou opérations suivantes :

- Une mise en réseau informatique avec la mise en commun du fonds documentaire (SIGB mutualisé)
- Une carte de prêt unique permettant d'emprunter dans toutes les bibliothèques du territoire
- Un abonnement gratuit pour les habitants du territoire
- Une politique d'animation culturelle commune
- Un site Internet commun dédié
- Une circulation des documents via un système de navette permettant l'emprunt et le retour de documents dans n'importe quel point du réseau (projet à long terme : 2026-2032)

Cette mise en réseau doit permettre à l'ensemble des habitants (environ 16 500) d'avoir un accès facilité aux livres. Ce projet doit également permettre de proposer des animations et un meilleur accueil (Par exemple : augmentation potentiel des plages-horaires) afin d'offrir un service de qualité et en nombre concernant la lecture publique.

Partenaires

Partenaires pour la conception et le suivi du projet :

- Les communes-membres de l'EPCI propriétaires des équipements culturels (médiathèque de Blain et les 4 autres bibliothèques) et du matériel à renouveler
- Les acteurs du livre et de la lecture (professionnels et bénévoles) qui sont gestionnaires de ces équipements.
- La C.C. de la Région de Blain en tant que coordonnatrice désignée actuellement pour mettre en place et animer le réseau
- La DRAC et le service culture du Département de Loire Atlantique

Partenaires financiers :

- État / DRAC. DGD Bibliothèque
- Région / CTR.
- Département / politique culturelle.
- LEADER / A discuter.

Ingénierie :

- Le cabinet TMO réalisant l'évaluation du projet culturel de territoire afin de nous accompagner dans l'écriture du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES)

Avis préalable des services concernés par l'opération

Néant

Coût prévisionnel hors taxe

Il s'agira d'une opération globale.

Coût de fonctionnement :

- 1 ETP (élaboration et coordination du projet de mise en réseau) : 42 000€
- Harmonisation des pratiques/formations : environ 7 650€

Coût d'investissement :

- Logiciel SIGB + plateforme WEB : 40 000€
- Matériels informatiques : 80 000€

Décrire ici les principaux postes de dépenses :

Le coût du projet sera précisé dans les prochains mois.

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Dépenses HT		Recettes (A solliciter en 2022)	
Mise en œuvre de la mise en réseau/coordination	42 000 €	Union européenne (LEADER)	€
Harmonisation des pratiques/formations	7 650€	Etat (DGD) 30%	50 895,00 €
Logiciel SIGB + plateforme WEB	40 000€	Région des Pays de la Loire	€
Matériels informatiques	80 000€	Département de Loire-Atlantique (PCT) 25%	42 412,50 €
		Communauté de Communes 45%	76 342,50 €
Total	169 650 €	Total	169 650 €

Calendrier

Le projet de mise en réseau à le calendrier de réalisation suivant

- Élaboration du PCSES et révision des compétences intercommunales : novembre 2021 – mars 2022
- Préparation des marchés (SIGB mutualisé, plateforme WEB, matériels informatiques) et élaboration du règlement intérieur (uniformisation des pratiques des bibliothèques) : septembre 2021 – mars 2022
- Lancement des marchés : avril 2022
- Réalisation de la mise en réseau informatique et formations : septembre 2022 à décembre 2022
- Mise en réseau effective des bibliothèques : janvier 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Les indicateurs de suivi et de résultats à moyen - long terme :

- Progression du nombre d'abonnées
- Nombre de personnes présentes aux animations du réseau et nombre d'animations proposées
- Nombres de personnes utilisant la plateforme Web mutualisée
- Progression du nombre d'ouvrages empruntés
- Progression de la fréquentation des bibliothèques
- ...

Fiche projet

Construction d'un restaurant scolaire

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

Intitulé de l'action ou du projet

Construction d'un restaurant scolaire

Porteur du projet :

Commune

Nom de l'organisation : Mairie de La Chevallerais

Type : Collectivité territoriale

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : Commune de La Chevallerais

Type : Collectivité Territoriale

Description de l'action ou projet

L'actuel restaurant scolaire de La Chevallerais sert les enfants des deux écoles de la commune : l'école publique « Ecol'eau » qui accueille 7 classes et le groupe scolaire privée « Saint Aubin » qui compte 5 classes. Il est géré en régie et sert en moyenne 200 à 230 convives par jour de classe. Trois services sont organisés tous les midis. Le premier pour les élèves des deux écoles maternelles, le deuxième pour les CP-CE1-CE2 de l'Ecol'eau et les CP-CE1 de Saint Aubin. Le troisième service pour les CE2-CM1 Ecol'eau et CE2-CM1-CM2. Le but étant de favoriser le contact entre les enfants des deux écoles. Le contexte sanitaire nous a contraints à revoir cette organisation. Désormais le brassage entre écoles et classes n'est plus permis. Les repas sont livrés en liaison chaude et préparé par notre prestataire « Convivio ». L'ensemble des équipements scolaires, de restauration scolaire et d'accueil périscolaire sont situés à proximité les uns des autres et sont utilisés pour les deux groupes scolaires.

Néanmoins, les évolutions successives ne permettent plus de répondre aujourd'hui de façon satisfaisante à la qualité d'accueil des enfants. La commune de la Chevallerais a connu une évolution importante de sa population ces dernières années en lien avec sa proximité avec la métropole nantaise. La commune s'est adaptée pour répondre aux besoins en termes de locaux scolaires et de services scolaires. L'école Ecol'eau a en effet connu une évolution rapide au cours des 10 dernières années passant de 4 classes à 7 aujourd'hui.

Le restaurant scolaire en conception modulaire vieux de 19 ans n'a pas connu d'évolution en parallèle et ne répond plus aux attentes des enfants et des agents de la restauration. Pour ces raisons, la commune a souhaité engager une réflexion en vue de la construction d'un nouveau restaurant scolaire et de salles annexes. De plus, la nouvelle équipe municipale souhaite mettre la transition environnementale et l'alimentation au centre de son projet de mandat. Ce nouveau restaurant scolaire nous permettra de passer d'une restauration en liaison chaude à une cuisine sur place avec des produits locaux et/ou biologiques.

Le projet défini consiste à construire un restaurant scolaire de 435,7 m² pouvant accueillir

155 convives avec production sur place des repas. La cuisine sera équipée de tout le nécessaire pour la transformation et la cuisson des aliments. Le restaurant comprendra trois espaces de restauration :

- Une zone de 102,66 m² pour les élémentaires ;
- Une zone de 97,34 m² pour les maternelles ;
- Un espace adulte de 19,24 m² ;

Partenaires

- Dès novembre 2015, animé par le CAUE, nous avons participé à une journée de visites de restaurants scolaires pour échanger autour de notre projet et découvrir les équipements de communes environnantes ;
- Des échanges ont eu lieu avec l'ancienne équipe municipale de La Grignonnais sur leur projet de restaurant scolaire ;
- Le Réseau BRUDED nous a également accompagné dans le démarrage des études ;
- En octobre 2016, la commune a retenu le groupement Galand-Menighetti / OTE Ingénierie pour réaliser les études portant sur la faisabilité du projet. Le cabinet est aussi chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans le choix du maître d'œuvre. Une démarche partenariale a ensuite été lancée pour co-construire le projet avec les acteurs de ce projet ;
- Des réunions avec les agents du restaurant scolaire en poste, ont eu lieu pour définir leurs besoins et ceux des enfants ;
- Des réunions ont été organisées avec les représentants d'élèves pour définir leurs attentes vis-à-vis de la restauration scolaire ;

Avis préalable des services concernés par l'opération

Non concerné

Coût prévisionnel hors taxe.

Nature de dépenses	Montant HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage + études	152 375 €
Acquisition de la parcelle	66 000 €
Travaux de construction	1 220 000 €
Total	1 438 375 €

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité /Refusé
Construction d'un restaurant scolaire	1 438 375 €	Union européenne (LEADER)	26 440 €	Sollicité
		Etat (DETR)	264 227,75 €	Acquis
		Etat (DSIL)	235 772,25 €	En cours de sollicitation
		Région des Pays de la Loire	75 000 €	Sollicité
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026)	500 000 €	Acquis
		Ademe	25 000 €	En cours de sollicitations
		Autofinancement prévisionnel	311 935 €	
Total	1 438 375 €	Total	1 438 375 €	

Calendrier

Phases du projet

Étude de faisabilité

APS (avant-projet sommaire)

APD (avant-projet définitif)

Signature ou notification des marchés

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs 1 : Part de matériaux biosourcés : L'équipe municipale à la volonté de construire un bâtiment qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. Le futur restaurant scolaire pourra prétendre au label 1 « bâtiment biosourcé ». Dans le cahier des charges, il est demandé d'utiliser 18 kg de deux matériaux biosourcés minimum par m² de surface de plancher

Indicateurs 2 : Les parents seront associés au suivi et à la qualité des repas. Ils pourront nous faire part de leur remarque concernant le nouvel équipement.

Indicateurs 3 : Des indicateurs de résultats seront créés pour fixer un objectif de 80 % de produits locaux/ou bio dans les achats de denrées alimentaires. Le gaspillage alimentaire sera surveillé et le cuisinier devra y veiller attentivement.

Fiche projet

Aménagement d'une plaine de Loisirs

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

Intitulé de l'action ou du projet : Aménagement d'une plaine de Loisirs

Porteur du projet :

Mairie de La Chevallerais
Nom de l'organisation : Commune de La Chevallerais
Type : Collectivité territoriale

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation : Commune de La Chevallerais
Type : Collectivité territoriale

Description de l'action ou projet

30 % des Chevalleraisiens ont moins de 15 ans. C'est deux fois plus que la moyenne nationale. La municipalité souhaite proposer de nouvelles activités aux jeunes. En effet, La Chevallerais est la seule commune du secteur ne disposant pas de salle de sport. Par ailleurs, nous avons constaté, depuis quelques jours déjà, une hausse des dégradations et incivilités, perpétuées le plus souvent pendant les vacances scolaires. Plusieurs équipements ont été la cible de dégradations ces derniers mois. Plus récemment, ce sont des containers de tri sélectif qui ont été incendiés. De nouvelles propositions de loisirs n'empêcheront pas de nouvelles dégradations, mais ce projet devrait concourir à les faire diminuer.

Développer une plaine de loisirs sur la commune permettra d'atteindre plusieurs objectifs pour la municipalité :

- Développer de activités de loisirs à la Chevallerais
- Promouvoir l'activité physique, source de santé et de bien-être
- Répondre aux attentes des Chevalleraisiens petits et grands,
 - Dynamiser l'espace extérieur et créer un lieu d'échanges vecteurs de lien social
 - Des loisirs pour toute la famille sur un site déjà sécurisé
 - Améliorer notre cadre de vie

Sur cette plaine de loisirs plusieurs activités seront installées :

- Skate-park : Ce projet a été imaginé par les élus du conseil municipal des enfants. Le skate-park sera accessible aux trottinettes, rollers, skates et vélos ;
- Terrain de bosses loisirs pour BMX et VTT ;
- Aire de Fitness/workout : espace santé, forme et bien-être pour tous, ados, adultes et seniors, composé d'une station 4 faces (4 ateliers) et de steps. Une petite salle de sport à ciel ouvert ;
- Ping-pong : Deux tables de ping-pong en béton seront installées près de l'espace de pique-nique ;

Partenaires

Le conseil municipal des jeunes qui a participé à la réflexion et est à l'origine de l'idée du skate park ;

Les habitants qui seront consultés avant mise en œuvre du projet. En effet, l'aménagement de la plaine de loisirs nécessite de supprimer un demi-terrain de foot. Le projet devra donc recevoir l'approbation des habitants lors d'une votation qui sera organisée en janvier.

Les services techniques qui seront sollicités pour réaliser une partie de cet aménagement en régie.

Avis préalable des services concernés par l'opération

Non concerné

Coût prévisionnel hors taxe.

Dépenses HT	
Skate-park	29 160 €
Aménagement d'un terrain de bosses	2 500 €
Installation d'une aire de fitness/workout	14 748 €
Réalisation d'une plateforme bitume nécessaire à l'installation des équipements	16 900 €
Achat de tables de ping-pong béton	3 000 €
Total	66 308 €

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité /Refusé
Skate-park	29 160 €	Etat (DETR)	16 577 €	Sollicitation en cours
Terrain de bosses	2 500 €			
Aire de fitness/workout	14 748 €	Département de Loire-Atlantique (Fonds communes rurales)	16 577 €	Sollicitation en cours
Plateforme bitume	16 900 €			
Tables de ping-pong béton	3 000 €	Agence nationale du sport	12 200 €	Acquis
		Autofinancement prévisionnel	20 954 €	
Total	66 308 €	Total	66 308 €	

Calendrier

Phases du projet	Dates prévisionnelles
Définition du projet et des attentes	1 ^{er} semestre 2021
Phase de concertation de la population	Janvier 2022
Signature ou notification des marchés	Mai 2022

Le développement de cette plaine de loisirs sera soumis à l'approbation de la population. Une votation sera organisée en janvier. La réalisation de ce projet sera conditionnée à l'adhésion des habitants.

Indicateurs d'évaluation proposés

Un récent sondage auprès des habitants du lotissement de la Nouette au sujet de la construction d'un terrain de bosses a permis d'évaluer l'intérêt des habitants pour le développement des loisirs à La Chevallerais.

La fréquentation des habitants sera étudiée pour évaluer la réussite du projet

Fiche projet

Construction d'une nouvelle station d'épuration

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

Intitulé de l'action ou du projet : CONSTRUCTION NOUVELLE STATION D EPURATION

Porteur du projet :

COMMUNE LE GAVRE

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation COMMUNE LE GAVRE

Description de l'action ou projet

Intérêt du projet : travaux de construction d'une nouvelle station pour le centre-ville.

Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :

Ancienneté de la station :

- Station mise en service en 1974 avec des exigences de rejet modestes
 - Saturation hydraulique et organique avec des performances moyennes et une installation jugée non conforme depuis 2016
 - Schéma directeur d'assainissement et étude de faisabilité effectués entre 2018 et 2020
- L'étude Loi sur L'eau est en cours.

L'état actuel et les avantages du projet envisagé : d'où vient-il ? où en est-il ? Les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat

N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, la quantité et le(s) lieu(x) d'implantation

Nombre d'abonnés en 2021 : 538 soit 1404 habitants pour 2,6 hab/logements

Charge organique : 66 kg de DBO₅/j soit 1100 EH

Charge hydraulique : 120 m³/j

Charge future : 1700 équivalent habitants et 1100 m³ par jour.

L'étude de faisabilité a fait émergé un scénario retenu : la construction d'une nouvelle station sur le même site que la station actuelle. Ainsi que deux solutions techniques :

Solution n°1 : boues épaissies 6% : table d'égouttage et silo à boues complémentaire à l'existant pour autonomie de 10 mois (+ aménagement silo existant)

Solution n°2 : boues déshydratées 17 % : une presse à vis avec évacuation par bennes

Partenaires

Sont acquis et actifs depuis l'élaboration du schéma d'assainissement puis dossier loi sur l'eau, les partenariats suivants :

Agence de l'Eau Loire Bretagne (appui financier et technique)
Conseil Départemental 44 (appui technique pour le projet + accompagnement via l'ATESAT : soutien dans le suivi technique des stations du Gâvre)
DDTM (instruction du dossier Loi sur l'EAU)

Prochaine étape / action à entreprendre/ Démarches à réaliser, en cours

Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Instruction par la DDTM du le dossier Loi sur L'eau par arrêté préfectoral prévu pour décembre 2021-janvier 2022.

Coût prévisionnel hors taxe.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Préciser s'il s'agit d'une opération globale ou phasée ?
GLOBALE

Décrire ici les principaux postes de dépenses :

- à quoi correspondent les coûts ?

VOIR PLAN DE FINANCEMENT

- Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

UNIQUEMENT INVESTISSEMENT

-Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé en indiquant si le montant est sollicité ou acquis (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).

	HT
dépenses	
Dossier Loi sur l'Eau	8 605 €
maîtrise d'œuvre	80 000 €
Travaux STEP	1 600 000 €
dépenses imprévues	0 €
signalisation financeurs	1 000 €
	1 689 605 €

recettes attendues	
DETR/DSIL 2022	330 000 €
AELB (MO)	48 000 €
AELB (travaux)	960 000 €
AELB accepté (Dossier Loi sur L'eau)	5 163 €
COMMUNE	346 442 €
TOTAL HT	1 689 605 €

calendrier

- **décembre 2021 : arrêté préfectoral arrêtant les normes de rejets et la filière**
- **janvier 2022 : consultation choix Maître d'Oeuvre**
- **février-avril : phase de conception**
- **mai : consultation choix entreprises de construction**
- **juin-décembre 2021 : travaux de construction**
- **janvier 2022 : parfait achèvement**
- **2022 : lancement nouvelle STEP**

Indicateurs d'évaluation proposés

Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations.

Quels critères d'évaluation permettant de mesurer les objectifs du projet ou de l'action ?

Bilan qualitatif et quantitatif

Les critères : respect des normes de rejet en vigueur.

Fiche projet

Réaménagement de la mairie

Orientation stratégique

- Transition écologique
- Cohésion sociale
- Développement économique durable

Intitulé de l'action ou du projet : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Porteur du projet :
COMMUNE LE GAVRE

Maître d'ouvrage du contrat

Nom de l'organisation COMMUNE LE GAVRE

Description de l'action ou projet

Intérêt du projet : travaux de construction d'une nouvelle station pour le centre-ville.

Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :

Les locaux de la mairie doivent être modernisés, pour s'adapter aux nouvelles pratiques professionnelles et des élus, ainsi qu'aux attentes du public.

> projet portant sur le RDC et l'étage de la Mairie.

Partenaires

Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;

Qui ?

Rôle ?

La mise à disposition de moyens (matériels, immobilier) ;

L'ingénierie (conseils juridiques et technique)

MAITRISE D'OEUVRE validée par délibération (ANNE FAVRY ARCHITECTE – La Grigonnais, 44).

Prochaine étape / action à entreprendre/ Démarches à réaliser, en cours

Etat des lieux et AVANT PROJET DETAILLE en cours de réalisation.

Basé sur un échange préalable et continu avec les élus et les agents.

Avis préalable des services concernés par l'opération

RAS

Coût prévisionnel hors taxe.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Préciser s'il s'agit d'une opération globale ou phasée ?
GLOBALE

Décrire ici les principaux postes de dépenses :

– à quoi correspondent les coûts ?

VOIR PLAN DE FINANCEMENT

– Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

UNIQUEMENT INVESTISSEMENT

-Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.

Plan de financement prévisionnel hors taxe

Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé en indiquant si le montant est sollicité ou acquis (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).

dépenses	
maîtrise d'œuvre	9 500 €
travaux	118 750 €
	128 250 €
recettes attendues	
DETR/DSIL 2022	45 000 €
COMMUNE	83 250 €
TOTAL HT	128 250 €

calendrier

L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;

Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?

- **Novembre 2021 : validation de l'AVP**
- **décembre 2021 : consultation des entreprises**
- **avril-mai 2022 : travaux**

Indicateurs d'évaluation proposés

Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations.

Quels critères d'évaluation permettant de mesurer les objectifs du projet ou de l'action ?
Bilan qualitatif et quantitatif

Les critères : retours des élus / agents / utilisateurs.

Annexe 7 – Évaluation du CRRTE (Indicateurs de suivi, Bilan)

Annexe à co-construire avec les collectivités.

Les services de l'État ont lancé une réflexion sur les indicateurs pouvant être utilisés dans le champ de la transition écologique.

